

CHASSEY LE CAMP

« Par Monts et par Vaux »

Bulletin d'information de la Commune et de ses habitants.

N°36, septembre 2020



AMI LECTEUR, BONJOUR !

Voici le menu de ce dernier numéro...

Page de garde : la nouvelle équipe municipale,

Dame « Mimi » s'en est allée...

Madame Paulette MOINE, mon institutrice,

Le mot du Maire,

Petites informations locales,

Les bonnes adresses de la commune,

La culture en Mairie, année 2020,

Un C.C.A.S. tout neuf,

Un 8 mai vraiment pas comme les autres,

Coup de Karcher à Chassey ?

2020, budget et projets...

Le « tracteur nouveau » est arrivé...

Avec un tracteur de 2019, que fait-on en 2020 ?

Brèves d'informations diverses,

Plaquemine...

Une « tarte à la crème médiatique », et pourtant !

Et si Chamilly m'était conté...

Poésie, enseignement et... pierre à chaux !

Pierre Antoine GADANT, un personnage, ses découvertes,

Brèves d'histoire de Chassey,

Les Conseils Municipaux de début d'année,

Le calendrier du SIRTOM.

Vite ! un bon fauteuil, un grand verre frais...

Ami lecteur, au prochain numéro...

Dame « Mimi » s'en est allée...

Une petite femme brune, discrète, toujours souriante. Elle s'appelait Michèle TARDY. Son histoire avec le hameau de Nantoux commence quand son père Mathieu MARCANTONI épouse la nommée Yvonne LAUVERGEON (famille CHAILLET) durant la sombre année 1939. Michèle sera ballotée dans le midi puis à Macon avec ses trois sœurs et son frère par la carrière de Mathieu puis un peu partout en France par celle de son mari Roger. En 1973 elle saisit l'occasion de s'installer définitivement dans ce Nantoux qui lui manquait tant depuis son enfance. Elle y commença un long séjour, d'abord dédié à l'éducation de ses deux enfants, Romain et Anne-Laurence. Veuve en 1988, puis retraitée de l'éducation nationale en 2004, elle se consacra ensuite à sa jolie petite maison quelle n'abandonna que pour quelques beaux voyages à travers le monde.

La « Mimi » à Nantoux, c'était une véritable institution. Sa gentillesse, sa disponibilité pour les autres, sa constante bonne humeur et son éternel sourire faisaient partie intégrante du hameau. Et ce n'est pas pour rien que ses voisins, privés de cérémonie par le covid 19, lui ont fait une haie d'honneur sur la place du hameau quand elle le traversa pour aller à sa dernière demeure.

Adieu dame « Mimi », vous allez beaucoup nous manquer... et pas qu'à Nantoux !



Madame Paulette MOINE, mon institutrice,

Avec vous je perds le souvenir d'une petite école d'un quartier populaire du Paris des années soixante. Elle s'appelait l'école Bretonneau.

Il y régnait un silence studieux seulement troublé par le crissement de la craie sur le tableau noir et par votre voix. Avec vous il n'y avait rien de difficile, rien de rebutant, car vous saviez vous servir de notre curiosité, l'éveiller et la raviver au besoin. Vous réunissiez la patience d'une mère à celle de la maitresse d'école avec, en plus, l'autorité calme et tranquille que l'on accordait encore au monde enseignant.

Dans le dictionnaire l'institutrice est celle qui « est chargée de donner les premières instructions à l'enfant ». Chargée et donc responsable de nous vous l'étiez, certes. Nous donner les premières instructions, vous le faisiez avec patience et persévérance, mais vous alliez bien au-delà. Vous nous avez ouverts à la vie qui nous attendait. Vous avez multiplié les occasions de nous faire découvrir le monde qui serait un jour le nôtre.

A cette époque où l'ordinateur et internet n'avaient pas encore envahis les classes, nous étions à l'ère des travaux pratiques et je vous revois encore vous appliquer à couper en deux un œil de bœuf fraîchement sorti de chez le boucher...

Madame mon institutrice, vous avez passé une bonne partie de votre vie à essayer de forger celle des autres. Transmettre l'instruction était chez vous une vraie passion.

Pendant votre retraite vous m'avez accueilli à de nombreuses reprises dans votre jolie maison de Valotte et, toujours avec passion, vous évoquiez la petite école Bretonneau et j'avais toujours le même plaisir à vous écouter expliquer les choses.

Avec vous s'en vont bien des souvenirs de mon enfance. Ceux-là étaient tous bons.

Merci Paulette...

LE MOT DU MAIRE...

Ce coup-ci, il ne pourra pas dire... qu'il ne sait pas quoi dire !
Les évènements n'ont pas manqué en ce début d'année : locaux, nationaux et mondiaux.
Commençons par notre petite Commune avant d'élargir...

Cela a été un peu et justement remis au second plan, mais, 2020, c'était une année d'élections municipales... Après avoir murement réfléchi du haut de ses soixante-dix printemps votre serviteur s'est décidé à tenter le 4^e mandat de suite. Pas n'importe comment tout de même. Notre petite communauté ne méritant pas de se déchirer tous les six ans il a été fait appel à la raison de chacun et la liste proposée fut celle de l'ouverture c'est à dire panachage des âges et des professions, des anciens élus et des nouvelles recrues. Il en sortit une équipe équilibrée avec autant de noms rappelant les souvenirs de nos anciens que de derniers arrivés. Avec le résultat souhaité : elle fût la seule et passa haut la main avec plus de 51% de taux de participation, de quoi faire pâlir la moyenne nationale et faire chaud au cœur de votre serviteur !

Il fallait le dire, c'est fait, et maintenant il ne nous reste plus, à nous les élus, qu'à mériter la confiance que les citoyens nous ont largement accordée pour six ans en oeuvrant, comme d'habitude, pour le bien de tous.

Alors me direz-vous, quel projet pour Chassey le Camp ?

Tout d'abord la voirie a trouvé son chef avec une professionnelle de la chose, bientôt retraitsable et désormais 1^{er} adjointe : Mme Christine MARTIN de Valotte. Cela veut dire qu'avec un regard neuf, ce ne sera pas seulement le goudronnage mais aussi tous les problèmes de signalisation, d'agencement des carrefours, de logique de circulation, qui vont être repensés dans ce nouveau mandat, et cela a déjà commencé comme vous le verrez plus loin. Si la 2^e adjointe, Mme Christine RIGOULOT, des Obues, (eh oui, deux femmes sur trois...) continue ce qu'elle faisait déjà auparavant, c'est-à-dire fêtes, cérémonies et culture, un 3^e larron s'est joint à l'équipe : Dominique MARCANTONI, du Bourg, qui s'occupera du site néolithique, du fonctionnement du Centre d'Interprétation Archéologique Communal et de sa mutualisation avec les autres Musées (Autun, Chalon sur Saône et Solutré, pour l'instant). Avec trois adjoints, très techniques, votre Maire pourra souffler un peu et se consacrer à « driver » l'ensemble et à le représenter dignement au Grand Chalon et ailleurs.

L'année dernière, un gros effort avait été fait pour changer de tracteur. Cette année vous allez voir en parcourant ce bulletin, que l'on a mis les bouchées doubles... Du gros, du beau matériel, une vraie exploitation agricole, pour repartir serein une bonne douzaine d'année dans l'entretien de notre vaste mais belle Commune.

Mais, aussi et surtout pour nous laisser l'esprit libre pour tous les petits projets destinés à la rendre encore plus agréable à vivre et plus accueillante pour tous. Abribus, carrefours, entrées touristiques, petit patrimoine et paysagement divers, tous projets ou les initiatives de chacun seront les bienvenues...

Et il ne faudra surtout pas oublier de la défendre, notre belle petite Commune, devant les appétits de beaucoup face aux enjeux touristiques, économiques et financiers locaux et régionaux. Mais « le vieux » à encore la dent...

Tout un programme, encore une fois ouvert à chacun !

Maintenant, il est temps de dire un mot des calamités qui s'abattent sur notre nation et le monde entier : la sécheresse et le covid 19.

Il n'aura échappé à personne que l'été est chaud, très chaud, voire même caniculaire. Notre vallée de la Dheune a été classée en situation de crise par le Préfet de Saône et Loire dès le 5 août. Cela impactait l'utilisation de l'eau par les particuliers : fini le remplissage des piscines, le karcher sur les terrasses, le lavage de nos carrosses (seuls les potagers y échappent, de 20h à 08h, avec « l'eau du robinet »). Quant à nos agriculteurs ils ne pouvaient plus puiser dans les sources, mares et puits (déjà tous bien bas) que pour abreuver leurs animaux.

Enfin, disons un mot de la « tarte à la crème » du moment, l'épidémie de « covid 19 ». Il est passé par Chassey bien sûr, mais sans trop faire de dégâts. Là aussi-vous avez tous soufferts de contraintes : restriction de la liberté de circulation, port du masque, chômage partiel ou travail à domicile, inquiétude etc... Et le Maire ne peut que vous remercier de votre bonne tenue et de l'attention que vous avez tous apportée à nos anciens et aux personnes en difficulté. Mais il doit aussi, sans jouer les oiseaux de mauvaises-augures, insister sur le fait que, si la partie épidémie n'est toujours pas close, le volet économique quant à lui se jouera en 2021 voire 22... Quant à l'impact, rêvé ou réel, sur la forme de notre société il n'est pour l'instant que supputations. Le plus important, pour éviter tout dérapage, sera surtout de rester solidaires, de respecter notre modèle démocratique et de se relever les manches...

Enfin, si la crise est mondiale, elle a fait une victime inattendue : l'Europe. Loin de nous rassurer, elle interroge. Nous découvrons, ou faisons semblant, que certains de nos partenaires ne voient pas et ne font pas les choses comme nous... surtout quant il s'agit d'ouvrir le tiroir-caisse ! Et cette fragilité n'annonce, économiquement et politiquement rien de bon.

Bon, après ce discours de circonstance... il faut rester optimistes ! Alors je vais vous souhaiter une bonne lecture du présent, de bonnes vacances au soleil, avec un verre bien plein et très frais et... beaucoup de courage pour la rentrée.

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean-Louis DOREAU.

PETITES INFORMATIONS LOCALES...

Horaires d'ouverture de la Mairie : vous pouvez vous y rendre, 1 rue Baboux, le Bourg, le mardi de 9 à 12h et le vendredi de 9 à 12h et de 14 à 16h30. Vous pouvez aussi la contacter au 03 85 87 14 56 ou par mail : mairie.chasseylecamp@wanadoo.fr

Le Maire est joignable en permanence au 06 87 67 38 74.

L'équipe municipale :

DOREAU Jean-Louis, Maire, 2 place de l'Eglise, le Bourg, 03 85 87 35 90 / 06 87 67 38 74,
MARTIN Christine, 1^{er} adjointe, 5 rue de la Croix du Pontoux, Valotte, 06 86 55 18 04,
RIGOULOT Christine, 2^e adjointe, 7 impasse des Obues, les Obues, 06 81 50 63 39,
MARCANTONI Dominique, 3^e adjoint, 4 rue des Vignes Blanches, le Bourg, 06 76 40 07 51,
ROSEROT Marie-Noëlle, 4 rue de Chamilly, Bercully, 06 76 46 95 29,
JONNIER Guy, 6 rue de Chamilly, Bercully, 06 61 32 85 45,
PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 89 37 37 30,
POULET Stéphane, 3 impasse des Obues, les Obues, 06 86 87 96 21,
MARLOT Patrick, 3 imp. Moulin Beauséjour, Corchanu, 07 62 88 93 57,
MALFONDET Dominique, 10 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 77 13 53 60,
MORETEAUX Thierry, 4 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 31 40 87 99.

Les divers numéros utiles :

Centre de secours de Chagny : 18 et 03 85 87 17 42

S.A.M.U. : 15,

Cabinet infirmier (et kiné) de Cheilly les Maranges : 06 89 20 82 20,

Repas à domicile, L.R.D. 09 60 06 71 40 / 06 82 57 72 32,

S.P.A. de Chagny : 03 85 87 20 55 / 06 11 75 49 13,

Gendarmerie de Chagny : 17 ou 03 85 87 17 42.

Ramassage des ordures ménagères : S.I.R.T.O.M. de Chagny : 03 85 87 62 34 et 35,
poubelles normales le lundi de chaque semaine et les sacs jaunes les mardi impaires,
déchetterie à Chassagne avec « passe » personnel, + accès aux services du SPANC
(assainissement autonome, aide à son élaboration et son contrôle).

ETAT CIVIL :

Naissances :

COCAGNE Corentin, Ernest, le 9 mars 2020 au Creusot, habitant de la Couhée,

CABASSUD Tim, 18 avril 2020 à Beaune, habitant de Valotte,

Décès :

TARDY Michèle, 76 ans, le 18 mai 2020 à Chalon sur Saône, hameau de Nantoux,

MOINE Paulette, 97 ans, le 21 juin 2020 à Sémur en Auxois, hameau de Valotte,

Mariage :

PERET Pierre et GOEHLINGER Valérie, de Corchanu, le samedi 11 juillet 2020,

VANNENMACHER Alain et POCHAT Nicole, de Nantoux, le samedi 15 août 2020,

Les bonnes adresses de la Commune...

Comme d'habitude, voici ce que l'on peut trouver sur place, sans à chercher ailleurs.

1 ARTISANS ET ENTREPRISES :

Ets BLONDEAU, charpentes métalliques, D974, les Garruches, 03 85 87 04 90,

Bourgogne Viti Service, le Pont de Champagne, D974, 03 85 94 70 16,

MOREAU Œnologie, 14 rue du Canal, hameau de Corchanu, 03 85 87 04 90,

JONG, traducteur de hollandais, 11 rue de la Gillotte, hameau de la Couhée, 06 20 87 79 24,

François FRESNAIS, potier d'Art, 9 rue de la Gillotte, hameau de Valotte, 06 51 21 50 37,

Mouly Sitting, garde d'animaux à domicile, 4 rue des Arnaults, Nantoux, 06 77 76 68 81.

-Belles & Bo'M créations : lithothérapie, création de bijoux énergétiques, vente de pierres semi précieuses à domicile, ET

-Belles & Bo'M photographies : enfants, femmes enceintes et mariages,

Julie BERNOLLIN, 2 rue Emiland Beaujard, Nantoux 06 88 41 94 56

-« Sophie Vanille Création Bois », Sophie RONDEPIERRE, 10 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 73 30 32 48

2 HEBERGEURS ET RESTAURATION :

Auberge du Camp Romain, 14 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 09 91,

Domaine de la Vierge Romaine, 6 impasse des Vergers, hameau de Valotte, 09 61 56 86 68,

Pierre, 11 rue des Puits à Valotte et 8 rue des Basses Roches au Bourg, 03 85 87 25 17,

« Les Maranges », 5 Montée des Sources, hameau de Corchanu, 03 85 87 05 71,

« Nuits aux Sources », 4 Montée des Sources, hameau de Corchanu, 07 60 07 14 01,

3 LES VIGNERONS DU VILLAGE :

Milan et fils, 2 rue du Pigeonnier, hameau de Valotte, 03 85 91 21 38,

Moreteaux et fils, 1 place Cl. Moreteaux, hameau de Nantoux, 03 85 87 19 10,

Pierre Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 25 17,

Didon David, 3 place de l'Eglise, le Bourg, 06 63 80 30 99.

ATTENTION !

Comme disent les banquiers, cette liste n'est garantie que « sauf erreur ou omission »...

LA CULTURE EN MAIRIE ANNEE 2020...

Le Centre d'Interprétation Archéologique vous accueille tous les mardis et vendredis de l'année et les samedis et dimanches après-midi en juillet et août. Vous y trouverez l'histoire de l'occupation du site néolithique classé en 1932 du début du néolithique au mérovingien en passant par le... Chasséen !

Une cinquantaine d'objets, tous authentiques, extraits des réserves du Musée Nicolas Rolin à Autun (collection Loydreau du XIX^e) et Vivant Denon à Chalon sur Saône (collection Thevenot du XX^e) avec des explications simples et documentées signées par Yves PAUTRAT, de la D.R.A.C. de Dijon et Jean-Paul THEVENOT, dernier archéologue ayant fouillé notre belle colline.

A déguster absolument avant de monter sur le site lui-même.

En complément de ce C.I.A.C.C., la salle du conseil abrite toujours la bibliothèque et un point informatique (ordinateur, internet, imprimante) ouvert à toutes et à tous aux mêmes horaires.

Outre cet aspect permanent le C.I.A.C.C. et la salle du conseil servent occasionnellement à des manifestations culturelles. Cette année, comme de bien entendu, la crise Covid 19 nous a fermé la porte... Avec le déconfinement le C.I.A.C.C. a ré ouvert et avec lui les projets d'automne/hiver peuvent se concrétiser.

Marquez donc sur vos tablettes les dates suivantes :

- Samedi 19 septembre, à 15h, dans le cadre des Journées du Patrimoine, M. Hervé LE-FERRAND de l'université de Dijon fera une conférence sur le chasséen Alexandre VERONNET, mathématicien et astronome du siècle dernier, laquelle sera complétée d'une petite exposition.
- Dimanche 20 septembre, dans le même cadre, Dominique MARCANTONI fera une visite spéciale du C.I.A.C.C. et du site.
- Dimanche 1^{er} novembre à 15h (Toussaint), dans le cadre du 150^e anniversaire du conflit franco-allemand de 1870/71, M. Patrick SERRE, historien beaunois, fera une conférence sur le Général CREMER et son action à Chagny, Beaune et Nuits St Georges, laquelle sera également complétée d'une exposition sur le même sujet.

Un C.C.A.S. tout neuf...

Le Comité Communal d'Action Sociale a une durée égale à celle du mandat municipal : six ans. A chaque fois on recommence. Ce qui n'empêche pas de prolonger certaines bonnes volontés. Ce C.C.A.S. est obligatoirement placé sous la houlette du Maire qui en devient le Président. Il est formé de quatre membres élus au sein du Conseil Municipal et de quatre membres extérieurs nommés par le Maire.

A partir de cette année la nouvelle équipe comprend pour le Conseil les nommés(ées) Christine MARTIN, Christine RIGOULOT, Dominique MARCANTONI et Thierry MORETEAUX. De son côté le Maire a nommé au tour extérieur Mmes Maryse VIETSEL, Julie BERNOLIN, Cécile DESBOIS et Nathalie JONNIER. Soit six femmes sur neuf membres... on ne va pas tarder à vous rejouer « les drôles de dames » !

Rappelons rapidement le rôle de ce comité. Financé par le budget Communal, un pourcentage des concessions du cimetière (!) et les dons éventuels il est surtout là pour aider ceux qui en ont besoins. En ce moment la situation est calme et une personne seulement fait l'objet d'un versement annuel. Mais, dans un passé encore récent, le congélateur d'un de nos anciens a été rempli d'un coup et du matériel électro ménager d'un couple détruit dans une inondation remplacé. En dehors de ces situations le C.C.A.S. assume régulièrement le repas des anciens (au restaurant), le colis de ceux qui ne peuvent venir manger et le Noël des enfants. Notons au passage que cette dernière manifestation est, de très loin, celle qui réunit le plus de Chasséens adultes...

Toujours dans un passé récent (2019) la part des dons n'a pas été négligeable : 730€ et un frigo, reversés par l'association « Ensemble au Pays de Chassey » à l'occasion de sa dissolution et 280€ par la tombola du Marché de Noël organisé par Mme Julie BERNOLIN à Nantoux avec l'aide d'une association chagnotine. Côté budget l'année 2020 s'ouvre avec 4.003€77 disponibles, de quoi faire largement les mêmes choses qu'en 2019 tout en en gardant « sous le pied ».

Sachez cependant que le mode de fonctionnement chasséen n'est désormais plus la règle. L'année dernière les administrations fiscale et préfectorale nous ont fortement incités à supprimer nos C.C.A.S. qui nécessitent la gestion d'un budget séparé alors que les mêmes actions peuvent facilement figurer dans le budget « normal » de la Commune. Votre serviteur s'y est opposé. Pourquoi ? Et bien tout simplement pour continuer à impliquer de simples citoyens(nes) autres que les conseillers municipaux dans les aides comme dans l'organisation des événements dédiés à nos anciens et à nos jeunes. Il a estimé que c'était une occasion d'ouvrir la réflexion à d'autres que ceux déjà élus. De plus, un(e) bénévole, cela se respecte. Lui donner une existence et le consulter pour avoir son avis, avant de faire les choses, est une des meilleures manières d'y arriver.

L'avenir nous dira sûrement qui avait raison...

Un 8 mai vraiment pas comme les autres...

Ce 8 mai 2020 la commémoration de la fin du second conflit mondial a été soumise au confinement sauce covid 19. Un 8 mai « pas comme les autres » disait pour commencer le message officiel signé exceptionnellement par le Président de la République.

Nous l'avons fait à Chassey, en respectant les règles, pour pouvoir évoquer une fois de plus la mémoire du Colonel MORETEAUX fusillé par les allemands à Francfort sur l'Oder en 1943. Capitaine en 14-18 il s'était fait remarquer sur le front par son courage au feu qui en avait fait un respecté meneur d'homme. Si c'est en paisible retraité qu'il vécut à Nantoux la défaite de 1940, il se lança dès l'armistice dans la résistance et plus particulièrement dans une efficace filière d'évasion à travers la ligne de démarcation. Arrêté chez lui en 1942 il a connu un long calvaire judiciaire et carcéral avant d'être exécuté. Puisse la mémoire de son engagement servir de modèle à nos enfants.

Histoire aussi de montrer qu'à Chassey le Camp la relève du devoir de mémoire était bien assurée : deux jeunes anciens militaires en porte drapeau, les sieurs Jérôme MONOT et Guy JONNIER venus en renfort de Sylvio KOOSMAN, absent ce jour-là. Merci à eux et à notre inusable musicien pour leur présence régulière.

Prochain rendez-vous en novembre, sans covid 19... ?



Coup de Karcher à Chassey... ?

Que l'on se rassure, ce titre accrocheur ne transforme pas notre Commune en banlieue, mais évoque plutôt une paisible utilisation d'un simple nettoyeur à haute pression...

L'ancien logement de l'instituteur, récemment rénové, étant devenu vacant (à peine une semaine...) il a été décidé d'en profiter pour en rénover les volets. Au vu de la hauteur, la location d'un camion nacelle s'imposant, l'opération a été rentabilisée en y ajoutant le nettoyage des façades. Et elles en avaient bien besoin ! Notamment celle exposée au sud, du côté de l'Auberge, ce qui a permis de remettre à jour une plaque en pierre mentionnant la construction de l'édifice : « Mairie Ecole 1864 ».

Après quoi notre équipe a démonté, poncé, figolé et repeint les trois paires de volets qui ont été reposées dans les mêmes conditions.

Un petit coup de neuf à un bâtiment communal assumé par nos employés du même métal... et avec le sourire !



2020, BUDGET ET PROJETS...

On avait déjà défloré le sujet dans le numéro de janvier, maintenant on peu plus sainement dire les choses, le budget ayant été voté dès le déconfinement.

Il est en équilibre bien entendu, il a été élaboré sans toucher à la part communale des impôts locaux (identiques depuis 2007) et il permet de faire des choses... Pour les amateurs de chiffres il est disponible auprès de la secrétaire (sur rendez-vous de préférence). Après avoir fourni tous les postes nécessaires : (salaires, remboursement d'emprunts, frais scolaires, cotisations diverses, fonctionnement de l'atelier municipal, petit et gros entretiens, achat de terrain, assurances, etc...) il permet encore d'attribuer 17.600€ au travaux sur le pluvial de Valotte, il règle les 12.500€ du chantier Sydesl de Corchanu, il attribue 16.000€ à la voirie et accepte encore les sommes, très conséquentes qui vont vous être détaillées dans l'article « Avec un tracteur de 2019 que fait-on en 2020 ? » Mais chut, on garde le secret... pour vous obliger à lire la suite !

En ce qui concerne la voirie et ses 16.000€, notre nouvelle adjointe, Christine MARTIN, a utilisé son expérience d'une carrière en D.R.I. (entretien de la voirie départementale) pour ausculter notre réseau routier, communal cette fois, et répondre aux urgences comme aux dernières doléances de certains. Deux chantiers ont déjà été diligentés. Le premier concernait le chemin d'accès aux vignes de la Côte de Nantoux réalisé par la Commune en 2002/3. Etant à flanc de coteaux il a souffert d'érosion et à besoin d'un coup de remise à neuf sur cent mètres. Décapage, reprofilage, renforcement, il nous en a coûté la somme de 2.108€ HT. Le deuxième était situé sur le chemin de Bercully, au lieu-dit la ferme des Marinots. La route surplombe les champs et un mur de soutènement s'est effondré menaçant à court terme l'intégrité de la bande de roulement. La solution a été l'enrochement sur une dizaine de mètres pour la somme de 3.040€. Ce qui nous fait en tout, et en toutes taxes, un montant de 6.117€ 60ct. Le chantier a été confié à la S.N.T.P.A.M. d'Etang sur Arroux, partenaire de la Commune de longue date, car avait déjà un chantier en cours sur nos voisins de Cheilly les Maranges et pouvait donc intervenir rapidement.

Enfin, on vous avait parlé d'un projet pour l'abribus situé sur la D109 pour les enfants du Bourg et de la Couhée. Le méchant Covid l'a bloqué en ce que toute réunion avec les partenaires de l'état était impossible (D.R.I., services des transports scolaires, entrepreneur concerné etc...). En attendant, votre serviteur a épluché le cadastre et une demande officielle d'achat de terrain a été faite auprès d'un notaire chagnotin et de son client pour donner une toute autre tournure à cette affaire. D'ici la fin de l'année, on devrait y voir plus clair et savoir à quelle sauce seront mangées nos « petites têtes blondes »... qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à fréquenter cet édifice !

LE « TRACTEUR NOUVEAU » EST ARRIVE...

Et pas tout seul !

C'est par une pluvieuse matinée du mois de mars, le 10 exactement, que notre nouveau tracteur communal a été réceptionné à la maison Viard-Agri de Couches par notre employé municipal. Et oui, il est bien plus petit que celui de prêt auquel vous vous étiez habitués cet hiver. Ses 85cv, neufs et écolos (système « ecoblue ») seront cependant amplement suffisants pour l'usage qui l'attend et surtout, ses dimensions sont plus adaptées à notre voirie !

Voici donc un outil tout neuf, en fait, un ensemble tracteur + fourche acceptant tout le matériel usuel : godets, épaveuse, gyro-broyeur, saloir, lame de déneigement. Bref une belle assurance pour l'avenir. Ne doutons pas que notre employé municipal aura à cœur d'en profiter pour entretenir encore mieux et plus rapidement notre belle petite Commune. Et, pour les puristes, sachez que la bête est un CASE I-H « Farmall 85c », type LFBC5BL série n°HLRFC085KLCF00259... et qu'il est d'une belle couleur rouge au ton proche des célèbres voitures de sport !

Enfin, dans l'article suivant vous aurez l'explication du matériel jaune et neuf accroché sur ce cliché... tournez la page !



AVEC UN TRACTEUR DE 2019... QUE FAIT-ON EN 2020 ?

C'est vrai que le Case tout neuf attelé à un tas de matériel défraîchi, cela fait un peu désordre...

Son chauffeur, Jeff, avait d'ailleurs une vieille revendication. Il louchait vers ce que l'on appelle « un broyeur d'accotement ». Pour faire simple, c'est une épareuse qui n'aurait pas de bras. Le broyeur peut simplement se trouver juste derrière le tracteur (et il remplace alors le gyrobroyeur) ou coulisser sur le côté (et il permet de faire les bas-côté). Sa présence dans un parc de matériel de voirie permet d'aller plus vite pour les choses simples et d'économiser l'épareuse en la réservant aux haies et autres talus ayant besoins de son bras extensible.

Dès le début de la réflexion budgétaire 2020 on lui avait déjà fait une petite place et surtout, cherché un bon fournisseur. Le choix s'est fait sur une marque française, la maison DEVOY, bien connue des agriculteurs, et plus précisant sur le modèle DMF 180 de sa gamme « Polygreen ». L'engin possède une largeur de coupe de 1m80, un double parallélogramme de déport hydraulique, un vérin d'inclinaison pour le travail en position flottante, etc... Le seul défaut de la bête, ce sont les 7.800€ ttc qu'il a fallu inscrire au budget pour l'obtenir ! Mais il faut savoir ce que l'on veut. L'engin est arrivé en juillet et à de suite visité la Commune...

Partis dans le budget avec des idées de grandeur, on a un peu attendu que la nouvelle adjointe voirie rende son verdict et décidé, tous ensemble, que c'était l'année de réduire la somme allouée aux chemins (de 25.000 en moyenne à 16.000€). Le but avoué était de s'occuper du cas de l'épareuse... Couverte de soudures, accablée de fuites hydrauliques l'ancienne faisait vraiment figure de chef d'œuvre en péril et commençait à couter cher en entretien courant et réparations diverses. Pour le choix on est aussi restés français, en l'occurrence la marque ROUSSEAU, et on a discuté ferme le prix de « la même en couleur ». Ce sera donc une THEA 500 PA avec une tête débroussailleur (plus solide), d'une largeur de coupe de 120. Le marché a été enlevé par celui qui nous a proposé une belle reprise de la vieille : 4.800€. La soule s'élève tout de même à 23.000€ ttc ! Bref, l'année 2020 nous voit compléter un parc tout neuf : tracteur, broyeur horizontal, épareuse... du grand luxe !

En fait, ces grosses dépenses sont une gestion « de bon père de famille » : on repart en gros matériel neuf, sans soucis sur dix à quinze ans, avec un seul emprunt en 2019 et le budget lui-même sur 2020... Et surtout on-attend pas 2021, dès fois que le Covid 19 ou un de ses cousins ne plombe les ressources de la Commune... Quand au niveau amortissement, sachez que l'ancienne épareuse avait été acquise en 2008 pour 16.800€. Reprise 4.800€ en 2020, cela fait du 1.000€/an ou 83€/mois...

Un mot encore, pour dire que le gyrobroyeur, devenu inutile et surtout très fatigué, va être transformé en remorque auto portée et que le Jeff a aussi réussi à ce faire offrir un petit jouet à 650€ ttc en plus : un souffleur portable à moteur thermique, STHIL, tellement puissant qu'il en pousse les cailloux...

BREVES D'INFORMATIONS DIVERSES...

UN COUP DE PROPRE AU MONUMENT AUX MORTS

Après l'élimination de la haie, par trop invasive, l'année dernière, c'est un coup de nettoyage complet du monument lui-même, suivi du changement du gravier sur toute la surface et de la pose d'un revêtement de nature à empêcher la reprise de la végétation devant le mur du fond qui a été effectué. Un petit coup de neuf qui permet de mieux voir les noms de nos enfants de Chassey tombés en 1870-71, 14-18 et du CI Moréteaux. Bref, ce que l'on appelle le devoir de mémoire...

UNE ETRANGE FOSSE REMISE A JOUR

En sortant du hameau de la Couhée en direction de celui de Valotte, sur la gauche côté colline, une petite enceinte sous forme de beaux murs en pierre sèche a été récemment nettoyée et remise à jour par Jeff. D'après certains anciens incollables sur l'histoire de Chassey, cet édifice serait tout simplement... une fosse à purin ! Voici donc un souvenir du temps de l'agriculture du XIX^e/début XX^e redécouvert et désormais préservé.

NOTRE ETUDIANT EST REVENU

Il avait largement fait ses preuves l'année dernière, le jeune Lucas est revenu. Les samedis et dimanches après-midi des mois de juillet et août il a assuré la permanence du Centre d'Interprétation Archéologique Communal. Un job d'été pour un jeune qui amélioire la continuité de notre « musée » archéologique.

TOUTOUS CHIENS, bis ou ter...

Nos amies les bêtes reviennent souvent dans les remarques de nos chasséens. En ce qui concerne plus précisément les chiens, ceux-ci ne doivent pas divaguer sur la voie publique. C'est dangereux et pour cela interdit. Un gentil toutou à la maison auprès de son maître peut devenir agressif quand il se retrouve tout seul dehors... le plus souvent et tout simplement, parce qu'il a peur ! Enfin leurs aboiements ne doivent pas être permanents. Avec un peu d'éducation et de bonne volonté tout doit cependant pouvoir s'arranger.

SENS INTERDITS...

Les panneaux de circulation routière ont la même signification a la campagne qu'à la ville. De plus, ils n'ont pas été plantés là pour décorer, mais pour éviter les fâcheuses surprises. Alors quant on vous dit de ne pas passer ici ou là... faite simplement le tour ! Ce sera mieux pour vous et pour les autres. Cela vous évitera surtout le nez à nez avec un acariâtre au frein à main costaud ou un « Duster » peint en bleu avec gyrophare du même métal...

POELE A FRIRE, ter ou quater...

Après une notable accalmie, consécutive à une affaire judiciaire évoquée il y a deux ans dans ce bulletin, nos amis les détectoristes ont refait surface. Un trio a récemment été invité à quitter les lieux de leurs exploits, ce qu'ils ont fait sans insister. Rappelons que l'usage d'un détecteur de métaux en pleine nature ne peut se faire qu'avec une autorisation écrite de la D.R.A.C. et ce même si le propriétaire du terrain est consentant ! Le faire est une infraction, couteuse, et pouvant inclure la confiscation du matériel.

PETITS DETAILS AU CIMETIERE

Ne vous étonnez pas de la présence d'une bâche dans la fosse des déchets verts. Elle est simplement là pour faciliter la tâche de l'employé municipal : au lieu de piocher à la main dans vos vieux pots et fleurs, il lève le tout d'un coup de tracteur... Dans la foulée deux nouvelles pancartes amélioreront bientôt la visibilité des deux bacs : végétaux et plastiques. Les précédentes avaient en effet « fait leur temps ».

A.D.S.L. ET FIBRE OPTIQUE...

Que voilà un sujet brûlant !

Il n'aura échappé à personne que l'internet est particulièrement calamiteux sur notre Commune... ni que d'étranges tranchées parcourent déjà le territoire de nos voisins de Chamilly et Aluze.

Votre serviteur a donc essayé de faire le point. Pour vous et aussi pour le fonctionnement de la municipalité, vu qu'un beau jour il n'a même pas pu utiliser le logiciel du Sydesl pour faire changer une ampoule de l'éclairage public !

Et bien, figurez-vous que ce point, il n'est pas facile à faire, mais alors pas du tout ! En gros, voici donc la position des pièces à la fin août de cette année 2020 telle que définie grâce à quelques bonnes volontés du Grand Chalon et du Département. Et d'eux seuls, car la maîtrise d'oeuvre de l'opérateur est en fin de contrat et le nouveau ne sera opérationnel, après appel d'offre, qu'en janvier 2021... Ce n'est donc qu'à partir de cette date que la phase enquête sera menée suivie des travaux en 2022/23. Vous l'avez bien compris, c'est une année de retard (en partie due au covid 19) sur les prévisions données dans le bulletin de janvier. Par contre l'objectif final « fibre à Chassey » reste bien, d'après le Département, l'année 2023.

Ensuite, les 13 Communes de l'ancienne Com Com Monts et Dheune qui sont suivies directement par le département, ont été regroupées en unités de distribution. C'est ainsi que nos voisins de Chamilly et Aluze, joints avec le « bourg centre » de St Léger ont déjà les « tuyaux » dans les rues. En ce qui nous concerne le groupement se fait sous le titre COI 07 D avec Cheilly et Sampigny les Maranges pour Corchanu et sous le titre COI 08 D pour les Obues, Valotte, la Couhée, le Bourg, Bercully, Nantoux, avec nos voisins de Remigny et Bouzeron. Le tout dans les délais évoqués plus haut et en commençant par un « relevé de boîtes aux lettres » à partir de janvier prochain. Suivront des réunions avec les Communes pour affiner le projet avant la phase travaux.

En attendant ? Et bien votre serviteur s'est déjà tourné vers Orange pour faire « expertiser » la liaison ADSL existante dans le but d'y trouver un « lézard » à évacuer. Ensuite deux pistes sont ouvertes à ceux qui voudraient une solution d'attente. La Région Bourgogne Franche Comté sponsorise un 4Glt (un 4g fixe) et il reste la pose d'une antenne satellite. Dans les deux cas l'abonnement serait comparable à l'actuel.

Voilà, c'est tout ce que votre Maire peut vous dire, avec la meilleure bonne volonté du monde, les opérateurs étant « peu communicant », et ce n'est rien de le dire...

VOTRE COMPTEUR D'EAU...

Vous avez tous reçu à la mi-septembre un courrier un peu ambigu de Suez, vous annonçant, au nom du Grand Chalon, l'arrivée d'un « compteur radio-relève »...

A la suite de nombreuses interrogations une réunion de mise au point a été tenue par le Grand-Chalon et Suez le vendredi 11 septembre à St Léger pour les cinq Communes concernées par ce déploiement, à savoir : Charrecey, Chassey le Camp, Cheilly les Maranges, St Bérain sur Dheune et St Léger.

Votre serviteur peu donc désormais vous en dire un peu plus...

L'opération était en fait prévue pour le début de l'année avec en préalable un volet communication. Sa majesté le Covid 19 a changé la donne. Puis Suez a été pris entre deux échéances de relève inscrites dans son contrat et ils ont tiré les premiers, dans l'urgence. Comme dans beaucoup de cas, la communication va donc suivre la réalisation et non la précéder, pas vraiment la bonne solution, mais c'est fait !

De quoi s'agit-il vraiment ? Le nouveau compteur que l'on va vous installer se présente exactement comme l'ancien, il a toujours un écran visuel, mais il est surmonté d'une petite boîte abritant la radio relève. Equipée d'une pile lithium d'une durée de quinze ans, cet émetteur est « passif ». En temps normal il n'émet aucune onde. Il est juste « réveillé » par le passage dans la rue du véhicule de relève et lui communique le volume... en une seconde ! Ensuite il se recouche gentiment jusqu'à la prochaine fois.

Rien à voir donc avec le fameux Lincky d'EDF-ENEDIS.

Le but de la manoeuvre ? Des économies bien sûr, le temps de relève étant drastiquement diminué, mais pas seulement... On va en effet déjà passer d'un à deux relevés par an ce qui donnera une meilleure visibilité au consommateur (que l'on ne dérangera plus) avec deux factures sur des relevés réels. Dans l'avenir l'engin pourra aussi servir à détecter les fuites. Pour homogénéiser son parc Suez fait dans le systématique : 2.000 compteurs neufs par an, avec une cerise sur le gâteau : de marque I-Tron il est fabriqué à Macon !

Donc, pour ceux dont le compteur est à l'intérieur de leur domicile, il n'y a plus qu'à prendre rendez-vous conformément à la lettre que vous avez reçu, ensuite, on oublie...

Un seul bémol, ne vous étonnez pas que votre compteur neuf marque déjà 20 litres... c'est juste le résultat du test de sortie d'usine !

CHASSEY ET LES AUTRES :

Puisque l'on est dans la communication, voici quelques chiffres de la Commune, par rapport à nos voisins du Grand Chalon et du Département.

Les finances d'abord : les charges de fonctionnement de votre Commune sont de 194.468€/an, soit 517€/an par habitants contre 537 pour la même strate de population en Saône et Loire. L'encours de la dette par habitant est de 366€ contre 393.

La population ensuite : 60 familles avec enfants, soit avec 45% le record absolu par rapport au Grand Chalon et même au Département. Pour les tranches d'âges, plus de monde que le Grand Chalon et le Département de 0-14, 30-44, 45-59, égal pour 60-74 et inférieur (!) pour les 75 et plus... Enfin un taux d'activité de 79% contre 75 au Département et une durée moyenne de séjour de 19,6 contre 17,5. Bref, la photo d'une Commune jeune et dynamique qui explique (et mérite) que les impôts locaux y soient stables depuis 2007...

Plaquemine masquée, prudente pendant un semestre de confinement et post-confinement, a dû, comme beaucoup, renoncer – ou plutôt décaler – les rassemblements prévus cet été.

Dans un premier temps, comme beaucoup aussi, nous avons substitué le numérique au « présentiel » pour des clubs lecture. Même si rien ne vaut la présence physique pour parler de ses coups de cœur, les ondes ont permis de rassembler « virtuellement » des lecteurs bien au-delà des frontières de Chassey.

A la sortie du confinement, enfin, deux vraies rencontres à l'air libre, autour des livres toujours, ont pu avoir lieu – bien sûr en respectant les gestes barrière – en juillet et en août. Intéressés pour la suite ? Contactez-nous !

Autre grand sujet de satisfaction pendant cette période : la sortie du livre *Arbres, vus d'ici* * où chroniqueurs et photographes ont rivalisé d'imagination et de poésie pour transcrire l'attachement de femmes et d'hommes de Chassey à ces témoins silencieux mais si vivants qui les accompagnent depuis des années.



photographies et texte
Florent Mulet / schenck

Klaus et Ulrike,
Le Bourg

Un tilleul de rêve

Le tilleul est là depuis toujours. Je me souviens de ces cris, si chauds. On y trouvait une place toujours fraîche. A tout moment, il couvrait ses grands bras protecteurs au-dessus de nous, comme un toit de feuilles. Quand on est enfant, tout paraît énorme ; mais aujourd'hui encore, ce tilleul a gardé sa taille et son effet sur nous.

Pour moi Opi (grand père), ce tilleul est le plus bel arbre de tout le village. Il y a une table et des bancs pour manger dehors et une chaise longue pour lire. Les feuilles d'incense au-dessus de nous, et on entend les abeilles qui bourdonnent quand le tilleul est en fleur !

En Allemagne du Sud, il y a souvent un grand tilleul au centre du village. Tout le monde se rassemble pour faire la fête et danser autour de lui. Un tel tilleul s'appelle *Festschade* (sans signifier "le drapeau", et *Linde* "le tilleul").

Monsi Opi se souvient d'un poème :

*Aus Brunnen vor dem Tor, / A côté du puits devant le portail,
Da steht ein Lindenbaum ; / Il y a un tilleul ;
Ich sitze in seinem Schatten / Je suis dans son ombre
So manchmal schenke Traum ; / Tant de beaux rêves ;
Ich schau in seine Rinde / Je regarde dans son écorce
So manchmal lichte Wirt, / Tant de beaux gentils...*

« En après... ? Je ne sais plus comment ça continue. »

Comme ça :

*Es regnet Feind und Feinde / La pluie ou la peine
Zu dem mich immerfort / M'attirait toujours vers toi*

* Le livre est disponible au siège de l'association, 1 place de l'église au bourg, et en mairie, au prix de 18 €.

Encore masquée, toujours prudente, mais pleine d'envie d'égayer automne et hiver, **Plaquemine** envisage plusieurs événements d'ici la fin de l'année. Premier d'entre elles (à confirmer) :

- **JEUDI 15 OCTOBRE 2020, 20H** En collaboration avec les comités des fêtes de St Gilles, Aluze et Chamilly, nouvelle soirée des Contes givrés avec le spectacle *Machintruc* d'Alberto Garcia Sanchez.

D'autres rendez-vous à venir sur www.plaquemine.fr !

Une « tarte à la crème médiatique »... et pourtant !

*Ils ont fait très fort nos médias en ce début d'année.
Il faut dire que l'actualité sanitaire a été une véritable aubaine pour eux.*

*Et, dans le style « tarte à la crème », rares sont ceux qui ont
évit   de se lancer dans des rapprochements scientifiques ou hasardeux avec la grippe
espagnole des ann  es 1918/20 qui fit, quand m  me, plus de mort dans le monde entier que
le conflit qui se terminait alors.*

*Votre serviteur vous propose d'explorer le sujet «    la
chass  enne » et comme toujours, « par le petit bout de la lorgnette »... C'est parti !*

*Voyons d  j   si l'  pid  mie de la grippe dite espagnole a laiss  
des traces dans l'  tat civil de notre Commune. Et l  , il n'y aura pas photo... Cinq d  c  s civils
en 1918, neuf en 1919 et six en 1920. Soit un quasi doublement des d  c  s civils en 1919 !
Quant    la lecture des tranches d'  ges, elle est pour le moins bizarre : trois plus de 65 ans
sur cinq en 1918 et quatre sur neuf seulement en 1919... nous y reviendrons un peu plus
loin !*

*Et dans la m  moire de nos chass  ens d'alors ? Et bien retour
sur images avec quelques extraits, d  j   parus ici, des carnets de la Louise MARINOT :*
11 oct. 1918 : « on parle beaucoup de la grippe en ce moment et m  me de mauvaise
grippe. Elle doit   tre bien grande car on l'appelle grippe espagnole (sic !). A Chagny, on a
signal   quelques cas mortels ».
27 oct. : « la grippe, l'affreuse grippe si souvent mortelle, r  gne toujours. A Chagny
l'imprimeur ROY-POTHIER vient de succomber    cette terrible maladie. A Paris on parle de
2.000 d  c  s en une semaine ».
30 oct. : « on signale des cas de grippe espagnole    Bercully, Bouzeron et Valotte ».

*Quand au docteur VARIOT, l'un des fouilleurs bien connu de
notre site arch  ologique, sa tombe se trouve dans le charmant petit cimet  re de St Jean
au-dessus de Santenay. De chaque c  t   de lui ses deux fils... L'un, aviateur, est tomb   du
ciel peu de temps avant l'armistice. L'autre est mort de la grippe espagnole    l'arsenal de
Brest...*

.../...

Revenons rapidement sur notre grippe dite espagnole.

Elle serait partie des Etats-Unis. Nos pauvres voisins ibériques lui ont donné leur nom tout simplement en étant les premiers à en parler ! Cette épidémie semble avoir tout bonnement voyagé avec les mouvements de troupes et de réfugiés dus à la guerre. Des Etats-Unis elle gagne l'Europe en même temps que les « tomes ». De France elle gagne nos fronts orientaux : Grèce, Turquie. Nos amis britanniques la propagent en Afrique noire et en orient puis en extrême orient. Partout elle fait des ravages, puis s'éteint toute seule, au bout de deux ans, avec la fin du conflit et de ses déplacements.

De type H1N1 tout simple elle va tuer 50 millions de personnes soit entre 2,5 et 5% de la population mondiale. La France, peuplée à l'époque de 30 millions d'habitants va y laisser 408.000 de ses citoyens. A la différence de notre moderne covid 19 la grippe dite espagnole ne va pas toucher en priorité les personnes âgées mais plutôt les jeunes adultes. C'est ce que l'on aperçoit à travers l'état civil évoqué plus haut : en 1918 un seul de nos cinq morts civils à moins de la quarantaine et en 1919 ils sont cinq sur les neuf comptabilisés. Par contre les deux épidémies ont un point commun : elles ont surpris les autorités tant médicales que politique et elles ne seront enrayées que par des mesures dites de « quarantaine » au siècle dernier et de « confinement » actuellement.

Maintenant, parlons statistiques... dans un cadre très particulier ! Quelques chercheurs ont regardé du côté des forces armées pour essayer de déterminer l'impact de la grippe espagnole. La tâche est ardue car les dossiers médicaux militaires sont trop nombreux à consulter. Alors une revue, le Fanatique de l'Aviation, vient de sortir une analyse des seuls as de l'armée de l'air. On est as à partir de cinq victoires. Il est donc plus facile de cibler cette petite population et de vérifier tous les cas de décès...

Quand la vague vraiment mortelle de l'épidémie nous frappe, en octobre 1918, nous sommes dans l'offensive finale et l'aviation est concentrée en Champagne. Nos as étaient en tout 175, en octobre il en reste 138 vivants quand la grippe s'en mêle. Et bien la mythique SPA 3, celle de Guyemer, aura perdu tous ses as à l'armistice du fait de l'épidémie ! Quant aux évacuations discrètes pour « pneumonie double », « bronchite grippale » et autres « congestions pulmonaires », elles touchent 26% des gradés d'octobre à décembre. Bref, cette hécatombe des as va ravager nos escadrilles bien mieux que le « baron rouge » ... Le front d'orient, autour de Salonique va être le plus touché, jusqu'à provoquer un arrêt des opérations aériennes !

En ce qui concerne le bilan final de nos « as » qui, précisons-le sont forcément de jeunes hommes, il va être clair : 3,9% de perte par le H1N1 pour la seule année 1918 contre 4% dus aux accidents, pourtant courants à l'époque et 19% à la chasse allemande ... De quoi faire rêver à la guerre bactériologique !

SOURCES : Les cahiers de Louise Marinot, les archives municipales, le Fanatique de l'Aviation de juin 2020 et... la petite fée internet, bien sûr.

Et si Chamilly m'était conté...

Dans le numéro précédent de ce bulletin nous avons fait partager quelques pages de l'ouvrage « Paysage et Cité » écrit en 1932 par l'archéologue et poète régionaliste Jean-Jacques THOMASSET consacrées au site archéologique de notre Commune. Ce site, en sa partie sud nommée « la Redoute », surplombe le charmant village voisin de Chamilly. A continuité géographique, continuité culturelle... Nous allons donc maintenant vous livrer l'évocation qu'en fait l'auteur de cet ouvrage.

« Tous ces vallons sont pleins du souvenir de Mercure.

L'empreinte latine est restée encore apparente. Chamilly signifie la demeure du Camille. Près de là passait la voie d'Agrippa, d'Autun à Chalon. Ses vestiges se retrouvent sur les hauteurs aujourd'hui désertées. On la peut suivre entre les buis, sur le rocher, puis elle s'abaisse pour franchir la Dheune et s'en aller dans le Morvan granitique.

A l'extrémité d'une étroite vallée bordée d'escarpements calcaires, entouré de collines boisées ou couvertes de chaumes, est le village. Il y a peu d'années, toutes les maisons étaient couvertes « en « laves ». Le rocher des sommets se délite et donne d'abondantes plaques de pierre qui couvrent les pentes. Elles sont propre à servir de pierres régulières, et, depuis les « cadoles », refuges bâtis en plein champs, jusqu'à l'église, toutes les maisons en étaient revêtues. La couleur de ces toitures s'harmonisaient parfaitement avec le paysage, mieux encore que les tuiles plates ou romaines. Aux rochers gris et jaunes des hauteurs correspondaient les toits de pierres de la vallée. Mais, des taches rouges, de plus en plus grandes éclatent aujourd'hui sur le village : ce sont les tuiles mécaniques, de teinte brutale et qui ne prennent point de patine. Avec des hideuses couleurs sont venus les poteaux électriques et le paysage de jour en jour se déshonore. Il n'est plus déjà ce qu'il était naguère, alors que sous le charme des matins brumeux, il figurait un ensemble de dos voûtés blottis en groupe. Il était alors, il est presque encore, un doux village perdu, un peu triste. Jadis, il eut meilleurs destin. Baronnies puis Comté, Chamilly fut le centre de cette arrière côte chalonnaise. Mais les rivières, les voies ferrées ont attiré à elles les habitants du vallon, et les villages qui étaient de sa mouvance l'ont supplanté. Son nom fut illustré par la famille des Bouton et surtout par le maréchal Noël Bouton de Chamilly. Ce guerrier est entré vaguement dans la légende, mais à l'état de grand seigneur anonyme. Ce souvenir est si vivace qu'un jour, en un village voisin, le curé demandant à une petite fille où était né Notre-Seigneur, obtint cette réponse : à Chamilly... Le château de Bouton est encore debout au fond de la vallée, mais en fort mauvais état. C'est une grande maison grise, maltraitée par le temps, et plus encore par ses hôtes. Des lézardes sillonnent ses murs moroses, les mâchicoulis se fragmentent, et, suprême dévastation, une rampe en pierres percées et coquillages agrémentent la façade, ainsi qu'une petite véranda. La maison en semble crouler de tristesse.

La basse-cour est devenue un petit hameau, assemblage de métairies. Des formes de tours y subsistent. L'aspect du château est minable et l'imagination populaire, sans doute rebutée par cette large bâtisse à peu de relief, sans tours élancées ni créneaux, a transposé.

D'après elle le château du Grand Maréchal, le vrai château médiéval, est situé dans le bois de la Garenne qui domine le village. En ce lieu élevé, désert, hérissé de rochers et de taillis, il y a dit-on, des ruines, des souterrains où gisent assurément des trésors. A une date incertaine, des armées indéterminées, des Autrichiens peut-être, ont pris le château et l'on démolit. Les cytises qui penchent leurs grappes d'or sur les rochers sont les restes d'un parc.

En réalité, il y a sur ce sommet un petit camp retranché, probablement gaulois, qui fut occupé pendant le moyen âge, un simple refuge. Il est formé d'une longue crête rocheuse taillée à pic, sur les flancs de laquelle s'appuyaient au levant et au couchant deux sortes de boulevards défendus par une muraille en pierres sèches, presque entièrement détruite. Ce sont à peine des ruines, mais le décor est là plus propice à l'idée sévère que le peuple se fait des châteaux forts. Peut-être les souvenirs de l'occupation médiévale, plus vivants que les fastes modernes, ont-ils attirés dans ce repaire les éléments épars de la légende ? Ou bien faut-il voir en cette transposition un résultat de cette tendance qu'à le peuple de placer en ces lieux sauvages et en un décor farouche les événements et les choses antérieures à la Révolution.

Sur cette colline boisée, en vérité pleine de charme et de grâce, que l'on nomme tout simplement « la Montagne », de tous les villages d'alentours on monte aux jours de repos. Une partie du bois recèle encore de vieux chênes, les derniers du pays. Ils ont failli devenir, il y a peu, la proie des marchands à tomber. C'est dans ce bois que se pratiquait naguère la chasse à la « Lutarne ». C'était une bête imaginaire qui était censée fournir une chair exquise. On la chassait de nuit. Pour cela quelques garçons décidaient à les accompagner un de leur concitoyen choisi parmi ceux dont l'intelligence était peu vive. On se munissait d'un falot et d'un sac et l'on partait à la tombée de la nuit. Arrivé près d'un vieux chêne à demi creux, dit « chêne de l'affût » et qui est à l'orée du bois, on posait au sol la lumière qui devait attirer la bête. On postait à côté le chasseur en lui recommandant de bien tenir le sac ouvert et tourné vers le bois. La « Lutarne », éblouie, devait s'y précipiter et il n'y aurait plus qu'à l'emporter. Les rabatteurs entraient dans le taillis pour accomplir leur office. Mais discrètement ils en sortaient aussitôt et entraient au village. Leur victime attendait, l'oreille au guet, le sac tout prêt. Pendant ce temps les autres se divertissaient à l'auberge puis s'en allaient dormir et revenaient au matin pour voir si le gibier était pris... Une de ces séances suffisait généralement au porteur de sac. Néanmoins il y eut des vétérans qui ne désespéraient pas de réaliser cette difficile capture. Cette chasse était joyeuse, peu sanglante et à coup sûr moins bête que les chasses aux perdrix de Rambouillet.

Dans sa montueuse vallée, au ruisseau maigre, Chamilly est un village à l'horizon fermé, bien clos semble-t-il, mais pas assez, hélas. La modernité le pénètre : façades neuves, tuiles éclatantes, maisons prétentieuses, poteaux téléphoniques, automobiles se multiplient. Le filet de laideur que le Progrès, cette araignée, étend sur le monde enserme nos plus pauvres villages. Il n'est bois ni collines qui défendent de lui. La tristesse douce qui fait le charme de ce lieu perdu, le silence jadis incomparable du vallon, peu à peu lui cèdent.

Il reste encore à ce paysage la majesté de ses roches, le mystère de ses fourrés, la belle ligne des longues crêtes boisées et des pentes où les champs s'allongent entre les broussailles. Mais il perd l'humilité des maisons grises qui se groupaient autour de la petite église ombreuse, recueillie, entourée des morts et dressant la prière de son clocher lourd où les angelus, naguère, au milieu des alouettes, précédaient à l'aurore les bruits tranquilles des chariots et la cadence des pioches ».

Toujours aussi agréable à lire notre Jean-Jacques, mais quelle nostalgie dans ces lignes datant déjà des années trente !

Que dirai-t-il de nos T.G.V., de nos téléphones portables, de nos télévisions et de nos piscines ? A peine serait-il calmé par la disparition (récente) des poteaux EDF et Télécom et par l'entretien du château.

Quoiqu'il en soit, ce portrait de nos voisins est bien sympathique. On sent l'archéologue dans les descriptions des paysages et de leur histoire, et l'anecdote de la « Lutarne » est bien rigolote.

Alors, amis chasséens, quand vous entamerez une balade, allez donc du côté de Chamilly... à pieds ou à vélo seulement, car en voiture vous auriez sûrement les remontrances posthumes de notre archéologue et poète local. Sachez en effet que l'homme résida longtemps au château de Saint-Gilles (aujourd'hui propriété de l'archéologue Jean-Paul Thevenot) et que son épouse est inhumée dans un champ derrière la fameuse Montagne...

Poésie, enseignement et ... pierre à chaux !

Il est bien connu que l'histoire de Chassey dans ces colonnes se voit par le petit bout de la lorgnette, en vrac et au rythme des découvertes de votre serviteur. Pour commencer, s'intéresser à l'histoire suppose un état de curiosité de tous les instants. Tenez, une collectionneuse de cartes postales voit passer un lot de revue du siècle dernier ou l'on parle de notre Commune et vient vous les apporter...

Et c'est parti ! Le lot de revues : la Bourgogne d'Or de Gustave GASSER, l'auteur des articles : l'instituteur Jean BABOUX, le sujet : les carrières de Chassey. Il n'y a plus qu'à dérouler « Poésie, enseignement et... pierre à chaux » dans l'ordre.

Antoine-Joseph-Gustave GASSER est né le 14 juin 1879 à Chagny, d'un père alsacien, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'Honneur au feu de 1870, et donc émigré à l'issue, et d'une mère bourguignonne, famille THEURIET de Chalon. Après des études au collège de Beaune notre jeune homme embrasse très tôt (17 ans !) la carrière de journaliste. Sous le pseudo de Gustave DHYEUX il publie en 1900 « Fleurs d'Ames ». La même année il fonde une revue littéraire « les Yeux » puis en 1902 entre au journal « l'Événement » et fonde coup sur coup deux titres : « Indépendance intellectuelle et... « La Bourgogne d'Or ». Entretemps il poursuit sa carrière journalistique : rédacteur en chef de « la France viticole » à Dijon et journaliste au « Progrès de Saône et Loire ». GASSER restera surtout connu pour ses poésies. Il s'éteint à Chagny le 20 mars 1965. Sa maison est toujours visible dans la rue qui porte son nom.

« La Bourgogne d'Or » paraîtra de 1903 à 1943 avec des changements de formats, de périodicité et quelques arrêts. Elle ouvrira très largement ses portes aux poètes locaux à travers « le Cep Burgonde » ainsi qu'aux érudits et historiens divers. C'est ainsi que dans le numéro 114 d'avril 1913 on trouve la première partie d'une « « Etude sur Chassey » sous la plume d'un certain J. BABOUX, ancien instituteur.

L'homme a une rue rien que pour lui au bourg de Chassey, celle qui mène à la Mairie Ecole bâtie en 1864. Notre Jean, Claude BABOUX est né le 30 juillet 1835 et décèdera le 20 décembre 1921 en sa maison de Valotte (actuellement BERTHELIER) Il sera instituteur à Chassey de 1863 à 1895. Et il ne sera pas que cela : il exerçait aussi comme écrivain public, secrétaire de Mairie et enfin : géomètre. C'est dire si entre sa carrière professionnelle et sa longue retraite il du arpenter au sens propre comme au sens figuré notre bonne vieille Commune dans tous les sens. Il a donc 78 ans quand il prend la plume dans la « Bourgogne d'Or » pour parler du village où il séjourne alors depuis 50 ans. Notre instituteur né sous la Restauration aura connu la deuxième République, le second Empire, puis la troisième République. De quoi avoir une certaine sérénité... et sûrement un bon appétit, car la « vox populi » estime que durant toute sa carrière il aurait mangé assez de boudin pour aller de Valotte à Santenay. Dame, à cette époque il était encore de mise pour les parents de faire un petit cadeau à l'instituteur, et comme la plupart n'avaient que le cochon comme ressource disponible...

Bien, donnons donc la parole au sieur BABOUX dans ce chapitre IV de son Etude sur Chassey, n°114 d'avril 1913 de la Bourgogne d'Or, tout simplement intitulé : Mines et carrières, leur importance, leur activité, richesse du sol non exploitées, exploitations abandonnées... tout un programme !

« Chassey n'a pas de mines proprement dites. Les carrières sont nombreuses et pourraient l'être davantage. A la Roche Montot une vaste carrière d'une pierre dite « castine » est très appréciée de l'usine du Creusot pour la fonte de l'acier (1). Plus au sud dans le flanc occidental de la même colline, en Melonde et aussi à la Gillette, plusieurs carrières fournissent une excellente pierre calcaire autre que la précédente : de couleur jaunâtre, parfois veinée de bleu, utilisée comme mureuse et moellons pour bâtisse. Tout près de Valotte, les habitants de ce hameau se procurent dans la friche communale dite Rabot la pierre mureuse dont ils ont besoin. Le plus riche, le meilleur gisement de pierre calcaire du pays est à Bercully ai lieu-dit les Bareignes, à la base orientale du camp, pierre bleuâtre de grande épaisseur, non gélive, parfaite pour pierre de taille, maçonnerie et travaux d'art. Jusqu'à présent cette carrière n'a été que timidement entamée pour les besoins des habitants de ce hameau et du chef-lieu (le Bourg aujourd'hui). Ce gisement restera probablement en réserve pendant des siècles à cause des difficultés de transport au sortir de cette carrière et de son éloignement de toute voie pratique de communication. Dans les autres exploitations du pays l'extraction et le transport sont beaucoup moins coûteux. Aux Tilles, au bord du canal du Centre, une carrière de belle pierre blanche, dite pierre de taille, utilisée pour les ouvertures des maisons. Aux Garruches deux carrières de pierre blanche qui, après cuisson, produit une excellente chaux grasse pour la maçonnerie. En face, seulement séparés de la route de Chagny à St Léger, mais sur le territoire de Santenay, deux fours transforment cette pierre en chaux, que les vignerons s'empressent d'enlever toute chaude encore aux époques de sulfatage de leurs vignes pour l'ajouter au sulfate de cuivre. De là, à mi-chemin de Corchanu, deux autres carrières de pierre différente des précédentes, qui est employée comme « castine » ou ballast.

Toutes ces carrières occupent ensemble un nombre variable d'ouvriers et de chevaux en raison du plus ou moins d'importance des commandes faites pour les travaux en cours d'exécution dans la région. La moyenne peut-être évaluée à 50 ouvriers, produisant annuellement 20 à 25.000 mètres cubes de pierre brute.

En 1879/80, une société à laquelle appartenait des ingénieurs de l'usine du Creusot a fait creuser, au nord du hameau de la Couhée, un puits de 1m50 de diamètre sur 114 mètres de profondeur se décomposant ainsi : terre végétale et rougeâtre sur près d'un mètre ; argile marneuse, 14 à 15 mètres et plus bas : schiste calcaire couleur ardoise ou brun foncé, pierre d'abord très dure, nécessitant la poudre pour extraction mais se feuilletant bien et se pulvérisant au contact de l'atmosphère. L'analyse faite à l'Ecole des Mines à Paris a indiqué : argile 40 0/0, calcaire 25 0/0, pyrite de fer sulfureux 25 0/0 et acide sulfurique 10 0/0.

Le but de ce puit est resté caché au public. Aux questionneurs on répondait : nous cherchons de la houille, à d'autres du minerai de fer ou de cuivre, de la pierre à ciment, une source d'eau thermique. Il paraît que les entrepreneurs croyaient à un gisement d'asphalte. Depuis 1881 les travaux sont abandonnés. L'orifice du puit est fermé par une voute de maçonnerie. En passant, plus d'un observateur a demandé d'où vient l'étrange monticule de terre bleue situé à côté.

En 1895, plusieurs capitalistes se sont associés pour faire exécuter près du hameau de Valotte, au lieudit « derrière le verger », un sondage en imitation de puits artésien ayant à peu près 60 cm de diamètre. L'emplacement choisi fut d'abord débarrassé de sa couche de terre végétale, enlevée par les habitants pour être répandue dans les champs voisins.

A mesure du creusement par le foret, actionné par une machine à vapeur, on soutenait la paroi avec des tubes cylindriques de tôle. A la profondeur de 25 mètres on a trouvé une abondante source d'eau potable que l'on a aveuglée par les tubes, puis on traversé une grande épaisseur de sous-sol, sensiblement identique à celui que nous avons relaté en parlant du puit de la Couhée. Une autre source, mais celle-ci d'eau ferrugineuse légèrement colorée s'est montrée à la profondeur d'environ 100 mètres, puis on est entré dans le grès jusqu'à la profondeur totale de 300 mètres. Le personnel occupé se composait d'un contremaître surveillant, comptable et chargé de prélever tous les jours un échantillon des matériaux retirés à envoyer à Paris aux fins d'analyse ; d'un forgeron-mécanicien pour régler le moteur et remettre en état le foret aciéré vite émoussé ; de deux manoeuvres chargés des grosses besognes. Ces quatre hommes se relayaient deux à deux de midi à minuit pour faire marcher le travail jour et nuit.

En raison des sources les matériaux extraits se présentaient au jour en un liquide épais et s'écoulait par une rigole au ruisseau. Le foret était mû par une suite de fortes tringles de fer employées aussi à vider le sondage au moyen d'une caisse-puisard à soupape. Après dix huit mois de ces travaux, les résultats ne répondant pas aux espérances des actionnaires, l'entreprise a été abandonnée. Seuls les cylindres de tôle sont restés. Le baraquement et ses annexes ont été enlevés, leur emplacement est reconstitué en vigne. Rien n'indique plus à présent l'endroit sondé. Le but de la recherche était dit-on le même que celui de la Couhée ou plus sûrement d'obtenir un sel avantageux, que les sources de Santenay laissaient supposer. »

Et bien voilà un aspect peu connu de notre bonne vieille commune de Chassey remis au jour. Les carrières n'étaient pas un vrai mystère au vu des cicatrices qu'elles ont laissées au paysage et surtout par la continuation d'exploitation en côte de Nantoux jusqu'à l'aube du XXI^e siècle. Par contre les forages de la Couhée et de Valotte... ! Merci à notre Jean BABOUX. On reviendra sûrement à ses articles de la Bourgogne d'or, car il y en a d'autres, une vraie mine du même métal !

Pour l'instant, voyons voir si on ne pourrait pas rebondir sur le sujet à travers... les Archive Municipales !

Direction la vieille armoire de l'école, le répertoire des archives, chemise 5 Q 1-2 : déclaration d'accident 1899-1900, dossier JURY Jules, carrier...

La chemise ne contient que deux vieux documents. Mais juste notre époque et notre sujet !

Le premier est une « déclaration d'accident du travail de 1899 »

« Je soussigné BONNEFOY Léon, entrepreneur à Remigny, déclare au Maire de Chassey, canton de Chagny, arrondissement de Chalon sur Saône,, département de Saône et Loire, conformément à l'article 11 de la loi du 9 avril 1898, qu'un accident du travail est survenu à JURY Jules, carrier demeurant aux Garruches, le 23 octobre 1899 à 10 heures du matin, dans ma carrière située à Corchanu, Commune de Chassey. De cet accident ont été témoins ANDRE François et JURY Eugène, carriers demeurant tous deux aux Garruches.

Je joint à la présente déclaration un certificat médical, émanant du Docteur GASSER, de Chagny, et indiquant l'état de la victime, les suites probables et l'époque à laquelle il sera possible de connaître le résultat définitif. »

Et nous voilà avec un autographe du docteur GASSER , le papa du créateur de « la Bourgogne d'Or » que l'on ne peut résister au plaisir de vous montrer !

« Le docteur soussigné déclare que le sieur JURY Jules, ouvrier carrier au service de M. Léon BONNEFOY, a été blessé le 23 octobre par une cartouche de poudre qui lui a occasionné une brûlure au bras droit et des lésions à la face et aux yeux. Cet accident n'aura probablement pas de suite grave, mais entraînera un repos de trois semaines. A Chagny le 23 octobre 1899, Dtr GASSER. »

Et oui, les carrières ont toujours été un métier à risque et à l'époque on jouait avec la poudre noire sans soucis de traçabilité, de certificat d'usage et de tout le formalisme actuel. Heureusement, notre Jules s'en sort bien avec seulement trois semaines au repos et surement une grosse frayeur!

NOTE : (1) la pierre dite de castine est un calcaire utilisé comme épurateur du minerai de fer en fonderie de fer, elle est toujours utilisée. En 2005, 4.103.000 tonnes avaient encore été consommées dans les hauts fourneaux, « castine » vient de l'allemand kalkstein...

SOURCES : La Bourgogne d'or, n° 114 et 115 de 1913, les archives municipales, et la petite fée internet, comme de bien entendu !

PIERRE ANTOINE GADANT

UN PERSONNAGE – SES DECOUVERTES

SES VISITES GUIDEES DU SITE

Pierre Antoine Gadant (1844/1912), cet habitant du hameau de Valotte, a déjà fait l'objet de rubriques dans les pages « histoire » du bulletin municipal de Chassey.

« Sur la tombe de Gadant » par JL Doreau

« Une excursion sur le site de Chassey en 1907 par D. Marcantoni

En piochant un peu plus dans les recherches faites ces dernières années, je me suis aperçu que notre guide d'un jour n'en était pas resté au seul « essai » de 1907, mais que son nom apparaissait bien plus souvent dans les chroniques et compte rendus d'excursions ou de visites du site, faites par des sociétés savantes. Un incontournable personnage en quelque sorte que je vous propose de découvrir.

En prenant l'ordre chronologique, au travers de ces compte-rendus, nous allons en apprendre un peu plus sur lui, ses visites « guidées » du site archéologique et ses étonnantes découvertes, tout en ajoutant quelques anecdotes bien croustillantes parfois.

1895

La société d'histoire naturelle d'Autun a choisi le 18 août 1895 pour une excursion sur le site de Chassey, avec 24 de ses membres. Mais avant toute chose, tenez-vous bien à ce qui suit (je cite) : « En descendant de la gare de Santenay, nous sommes reçus par notre collègue, M. Tacnet. Pour répondre à sa cordiale invitation, nous avons accepté un verre de vin blanc, une tranche de soce sur son humble table. Jusque- là, tout va bien. La collation préparée n'avait rien de la frugalité annoncée – Pâté, jambon, saucisson, volaille froide, fromages, fruits etc... – en somme le menu d'un déjeuner complet, le tout fortement arrosé d'un excellent vin blanc du pays suivi d'un moka et d'un marc délicieux » et de rajouter : « bref à 8 heures et demi, nous étions lestés pour affronter les 15 km à 18 km que nous avons à parcourir avant le déjeuner » (la visite du site n'est qu'une étape de leur périple d'un jour).

Quelle santé à cette époque – à peine croyable de nos jours – et dire que le timing a été tenu.

Venons-en maintenant à notre chasséen Gadant – En arrivant au hameau de Valotte, nos excursionnistes découvrent des travaux de sondage qui ont commencé depuis peu pour la recherche de sel gemme, puis se rendent chez Pierre Antoine Gadant qui leur montre la petite collection d'objets antiques trouvés par lui à 100 m de son habitation, dans les éboulis de la montagne. Gadant intervient : « au fond du vallon, on rencontre la poterie romaine à 0,60 m de profondeur ; à partir de 1,00 m à 1,50 m c'est de la poterie gauloise et jusqu'à 2,80 m c'est la période néolithique ».

Ensuite, notre cicerone entraîne nos visiteurs d'un jour sur le site en empruntant la voie romaine menant nos pas vers le haut de la colline. Il montre au passage les restes d'un tumulus qui mesure encore 3 m de hauteur pour un diamètre de 30 m dans lequel on a trouvé en 1891 des fragments de mâchoire

humaine, des armes en silex et 10 hachettes polies. (tertre toujours visible de nos jours sur le plain mont mais très difficile d'accès)

Bien entendu le compte rendu de cette journée serait bien long à reporter ici, mais Pierre Antoine commence déjà à faire parler de lui.

1903

Le 3 mai 1903, la « Société des sciences de Saône et Loire » a choisi le « camp de Chassey » pour y effectuer une excursion, terme très employé à l'époque. C'est à l'initiative de M. Louis Lemosy, président de l'association chalonnaise, que l'équipe de visiteurs quitte Chalon sur Saône dès 9 h 00 par le chemin de fer pour Chagny, sous la direction de M. Jacquin, vice-président de la société. Seconde étape, Chagny – Santenay, toujours par voie ferrée dans un « archaïque wagon » (c'est dans le rapport de visite, nous sommes en 1903)).

C'est à la gare santenoise que notre chasséen Gadant prend en charge en quelque sorte les visiteurs d'un jour, pour les mener, à pied bien sûr, jusqu'à sa demeure de Valotte, aujourd'hui la maison de M. Paul Jonnier. Sur le parcours, notre guide fait remarquer l'ancienne voie romaine qui, partant du camp, allait couper la Dheune à hauteur de Remigny.

Arrivés dans la cour de notre Pierre Antoine, l'attention des excursionnistes est attirée par un polissoir, des vases et débris de vases, des poteries anciennes, un socle de statue ainsi qu'une hachette de grande taille d'un poli admirable d'une belle couleur verte veinée de rougeâtre paraissant être en serpentine ; mais cette dernière n'est autre qu'une imitation exécutée par le propriétaire des lieux, chose qu'il avoue bien humblement à ses invités.

La visite se poursuit vers les pièces rares réunies dans une vitrine : médailles et monnaies romaines, grecques, gauloises, en particulier une « Faustina » très bien conservée, soit en bronze, soit en argent.

Puis des objets de toilettes ou d'utilité domestique en bronze, épingles, boucles, broches, cuillers, rasoirs en forme de lyre ; des silex taillés, grattoirs, flèches et couteaux. L'admiration est à son comble devant deux camées magnifiques, deux têtes de femmes d'un profil grec accentué (je cite ici ce qui est écrit dans le compte rendu de visite), d'une finesse et d'un fini admirables.

Tous ces objets ont été trouvés sur le site ou proches du site, soit lors du piochage des vignes, soit dans les fouilles faites dans les nombreuses sépultures qui avoisinent le camp.

Après un repas improvisé, pris dans une modeste auberge (le compte rendu ne précise pas de quelle auberge il s'agit), celui-ci redonne force et courage à nos excursionnistes d'un jour.

L'équipe au complet peut ainsi prendre le chemin du site, avec Pierre Antoine Gadant toujours en guide avisé, malgré la menace d'une averse (un garot on dit ici).

Après avoir fait l'éloge des fouilleurs « officiels » et notamment le docteur Loydreau et son impressionnante collection archéologique, les participants, sous la conduite de notre chasséen de Valotte, découvrent un paysage sur 360 degrés avec au couchant, le mont Rome et le mont de Rème (Remus et Romulus disait-on à l'époque – mais ceci est une autre histoire)

Il est 17 h 00, Pierre Antoine prend congé des visiteurs du jour et regagne son domicile par la montagne qu'il connaît si bien ; quant aux excursionnistes, ils regagnent Santenay pour un retour à Chalon sur Saône à 19 h 45.

1905

C'est de nouveau « La société d'histoire naturelle d'Autun » qui a choisi le 25 juin 1905 (comme en 1895) pour une excursion sur le site de Chassey.

Le rendez-vous des excursionnistes eut lieu directement chez M. Gadant, au hameau de Valotte, qui présenta ses diverses trouvailles et sa collection d'objets récoltés localement.

Puis notre cicérone conduisit les visiteurs sur le site archéologique. Celui-ci avec une mémoire et une volubilité peu commune, cite le nom des chercheurs, les dates et les résultats de leurs fouilles en agrémentant son récit de nombreuses et intéressantes historiettes.

Ce compte rendu d'excursion n'est pas plus explicite que cela, et renvoi au compte rendu de 1895 plus détaillé; mais notre Gadant est toujours là.

Pierre Antoine Gadant

Maintenant revenons à notre ami GADANT qui sera cité en 1906 par M. Georges Stalin membre de la société d'études historiques et scientifiques de l'Oise, en ces termes dans un de ses bulletins :

« Une fouille a été réalisée en août 1906, au hameau de Valotte, au bord d'un ruisseau desséché, qui se jetait autrefois dans la Dheune. M. Gadant y a trouvé des débris de poteries blanches, brunes et sigillées, un fragment de verre et des morceaux de tuiles. Au même endroit, quelques années auparavant, il avait recueilli une plaque de plomb quadrangulaire percée de trous »

Toujours selon M. Stalin, en mars 1907, notre chasséen aurait découvert, je cite « un vase rouge, dont la forme affectant celle d'un porte-bouquet, pouvait atteindre 50 à 60 cm de hauteur avec une base pleine et épaisse de 12 cm. Ce vase romain serait un spécimen rarissime ».

Depuis sa jeunesse et pendant presque 50 ans, Gadant, la pioche sur l'épaule, va fouiller la montagne dont il connaît les moindres replis et lorsqu'un indice quelconque lui fait espérer une trouvaille, il creuse et son espoir n'est pas toujours déçu. Le docteur Variot lui donnera le qualificatif de « gardien du site » dans une communication faite le 3 décembre 1925 à la Sté d'anthropologie de Paris.

Un étonnant personnage que notre commune a connu et qui avait recueilli une collection, certes privée, mais intéressant différentes époques qui placent Chassey à l'entrée du pays Eduen.

Gadant nous a quittés le 27 février 1912 à son domicile. Auparavant, il aurait généreusement donné sa collection au docteur Yvan Levet de Dijon, via Henri Marinot, son gendre. Quelques pièces ont été remises à des écoles, sans autre précision. Aujourd'hui, seuls les récits rappellent ce chasséen modeste et intéressé, d'une vive intelligence, reconnu même par la communauté scientifique de l'époque et qui figure sans doute sur le cliché Marc Deydier de 1907.

BREVES D'HISTOIRE DE CHASSEY...

VENDANGES... VOUS AVEZ DIT VENDANGE ?

Tous les ans nos vignerons s'inquiètent de la fameuse date et au vu de l'évolution climatique cela semble se passer de plus en plus tôt...

Et bien, profitons de cette rubrique en forme de coup de rétroviseur pour voir comment cela se passait avant... bien avant !

Pour bien faire on est carrément remonté à l'année 1813... rien que cela !

Nous sommes à la fin du premier Empire, en pleine guerre européenne. L'ennemi est de nouveau à nos portes, le régime agonise... Et toujours cette énorme consommation d'hommes : 200.000 levés sur les années 1807 à 1812 et 150.000 prévus sur 1814, réclamés en janvier, 250.000 de plus prévus début octobre...

Pendant que tout s'effondre, à Chassey, le Maire, un nommé Claude RAVET, délibère tranquillement sur un point que l'on sent capital au vu de l'attention qui lui est apportée : le banc de vendange...

« Le Maire de la Commune de Chassey, vu le rapport de messieurs les membres du conseil municipal nommés à l'effet de faire la visite des vignes pour en connaître la maturité et fixer en conséquence l'époque de la vendange, arrête :

Art.1° le jour de l'ouverture de la vendange est fixé au mercredi dix du courant.

Art.2 Défense est expressément faite à tout propriétaire et cultivateur de vendanger avant le jour susdit.

Art.3 Tous les contrevenants au présent banc de vendange seront punis d'une amende de trois francs par chaque vendangeur, conformément à l'article L75 du code pénal.

Art.4 Il est expressément enjoint au garde-champêtre de faire de fréquentes tournées et de dresser des procès-verbaux contre tous délinquants en s'assurant du nombre de leurs vendangeurs.

Art.5 Il lui est aussi enjoint de les remettre de suite entre les mains de Monsieur l'Adjoint qui demeure chargé de toutes les poursuites.

Art.6 Le présent sera publié dans la Commune et dans celles voisines afin que personne ne prétende cause d'ignorance.

Art.7 Défense expresse est faite d'entrer dans les vignes avant le vingt-quatre du présent mois pour y grappiller sous peine d'être traduit conformément à la loi.

Fait en la maison commune de Chassey le 3 octobre 1813. Signé Claude RAVET »

Le moins que l'on puisse dire est que l'on ne badinait pas avec la chose à cette époque. Retenons déjà la date : le 10 octobre... Les conditions ensuite : garde-champêtre et adjoint « au front ». Bref une affaire que l'on sent d'importance. D'où un arrêté en bonne et due forme du sieur RAVET. Le côté « impérial » mis à part, les préoccupations sont les mêmes : que tout le monde commence en même temps et les grappilleurs en dernier...

Finalement cet épisode 1813 est bien semblable à celui de 2020... la forme mise à part !

LES MAIRES ET LES ELECTIONS...

Comment les Maires étaient-ils choisis dans l'ancien temps ? On vient de le voir agir le sieur Claude RAVET, Maire en 1813, sous le 1^{er} Empire donc. Il est toujours en fonction le 10 février 1815, quand, Restauration oblige, lui, l'adjoint et les conseillers vont prêter serment, debout et la main droite levée « *Je jure et promet à dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucun signe qui serait contraire à son autorité, et si, dans le ressort de mes fonctions, ou ailleurs, j'apprenais qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferais connaître au Roi.* » Mais, la tranquillité de notre édile ne va pas durer...

Le 29 mai 1818 il reçoit en la maison commune le nommé MARINOT Pierre qui lui présente un arrêté du Préfet le nommant nouveau Maire. Le petit nouveau prête aussitôt serment dans les-mêmes formes royales. Le 8 février 1826 c'est au tour du nommé MARINOT Nicolas d'être désigné à la place du Pierre. Le serment a été simplifié : « *je jure fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume* ».

Le 6 novembre 1830, c'est un MAROT Jean qui est intronisé et prête serment, toujours sur ordre du Préfet, mais cette-fois-ci, pas devant le prédécesseur... ! C'est le Maire de la Commune voisine de Remigny, le sieur MERLE, qui signe l'acte. Ce MAROT la sera re nommé en 1834, puis en 1846.

Changement de programme et surtout de régime, le 26 août 1848, le « citoyen Préfet » de la toute jeune et éphémère 2^e République, ordonne à nos chasséens d'élire eux-mêmes un conseil et son Maire. Le 2 septembre, sera le nommé NARJOLLET Nicolas... sans serment ! Mais, dès le 6 février 1849 le Conseil le remplace par FERRIERE Claude (qui signera FERRIERE-CADEY), toujours sans serment mais pas pour longtemps, car le 9 mai 1852 il : « *jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président* ». Ce sera de courte durée...

Le 6 mars 1853 tout le monde « *jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur* ». Fin de la 2^e République et début du 2^e Empire. A noter que le serment aura été prêté par le Maire, l'Adjoint, les conseillers, le secrétaire de Mairie et le garde-champêtre !

Le 20 août 1865 Claude FERRIERE installe un nouveau Conseil, ou il ne figure pas, et son successeur, toujours nommé par le sous-préfet, sera le sieur CORNESSE Jean-Louis, lequel prête serment de fidélité à l'Empereur, comme de bien entendu.

Le 20 octobre 1868, même chose avec l'arrivée et le serment impérial de NARJOLLET-MONNIOT Nicolas. Le 31 août 1870 voit l'élection d'un nouveau Conseil, qui jure encore fidélité à l'Empereur, et garde le Maire pour la prochaine réunion.

Elle se tiendra le 10 octobre 1870. Et entre temps, la donne a changé : c'est le Conseil qui élit le Maire et ce sera le citoyen BLANCHARD-MAROT Joseph, jusqu'en 1876.

C'a y est, la 3^e République est passée par là : élection du conseil municipal lequel élit son Maire et ce tous les six ans... cela n'a pas changé depuis !

Voilà, il aura fallu à nos anciens les trois-quarts du XIX^e siècle pour établir définitivement le statut des Maires de notre pays. Le tout fluctuant au rythme des régimes, bien entendu. Malgré tout, depuis 1870, la vie municipale est un long fleuve tranquille, ou presque. Mais on aura peut-être l'occasion d'en reparler dans une autre brève ».

Quant au serment de fidélité au chef de l'état du moment, il a disparu depuis longtemps !

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt- huit du mois de mai, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : JL DOREAU CH MARTIN CH RIGOULOT TH MORETEAUX P MARLOT MN ROSEROT
P GUILLAUME G JONNIER S POULET D MARCANTONI

Était absent : D MalfonDET

Secrétaire de séance : G PIERRE

Le Maire sortant annonce les conseillers élus le 15 mars 2020 et installe donc le nouveau conseil :

NOM	NOMBRE DE VOIX
ROSEROT MARIE NOELLE	144
RIGOULOT CHRISTINE	143
MARLOT PATRICK	143
JONNIER GUY	142
MARTIN CHRISTINE	142
PIERRE GUILLAUME	142
MALFONDET DOMINIQUE	141
MARCANTONI DOMINIQUE	139
POULET STEPHANE	139
DOREAU JEAN LOUIS	138
MORETEAUX THIERRY	133

Le doyen d'âge, fait procéder à l'élection du Maire.

Jean Louis Doreau se porte candidat, et est élu par 10 voix pour.

1/ le conseil délibère et porte à 3 le nombre d'adjoints pour la commune : unanimité

Christine Martin se porte candidate pour le poste de 1^{er} adjoint et est élue par 9 voix pour et 1 voix pour Christine Rigoulot

Christine Rigoulot se porte candidate pour le poste de 2^{ème} adjoint et est élue par 9 voix pour et 1 voix pour Dominique Marcantoni

Dominique Marcantoni se porte candidat pour le poste de 3^{ème} adjoint et est élu par 10 voix pour.

2/ le conseil délibère et décide des indemnités des élus comme suit : unanimité

Le Maire : 20.6 % de l'indice 1027 soit 801.21 € brut mensuel

Les adjoints : 7.8 % de l'indice 1027 soit 303.37 € brut mensuel

3/ COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission finances : G PIERRE, C RIGOULOT, D MARCANTONI, J-L DOREAU,

Commission site internet : C RIGOULOT, D MARCANTONI ; J-L DOREAU

Référent cimetière : G PIERRE

CCAS : membres du conseil : THIERRY MORETEAUX, DOMINIQUE MARCANTONI, CHRISTINE MARTIN, CHRISTINE RIGOULOT.

Membres extérieurs nommés par arrêté du Maire : VIETSEL MARYSE, JULIE BERNOLLIN, CECILE DESBOIS et NATHALIE JONNIER.

4/ DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS :

C MARTIN : voirie, bâtiments, employé communal, C RIGOULOT : fêtes et cérémonies,

D MARCANTONI : site et Centre d'Interprétation Archéologique

4/ NOMINATION DES DELEGUES SYDESL :

Titulaires : C RIGOULOT et T MORETEAUX, suppléant : P MARLOT

5/ NOMINATION DES DELEGUES SIRTOM

Titulaire : C RIGOULOT, suppléant : P MARLOT

6/ DELEGATIONS AU MAIRE : suite aux explications du Maire et après en avoir délibéré, le conseil décide de donner délégations au Maire seulement pour les avenants en matière d'assurance et pour la location des biens communaux : unanimité

7/ LE TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL INSTALLE LE 28 MAI EST ANNONCE.

DOREAU JEAN LOUIS	MAIRE
MARTIN CHRISTINE	1 ^{ER} ADJOINT
RIGOULOT CHRISTINE	2 ^{ème} ADJOINT
MARCANTONI DOMINIQUE	3 ^{ème} ADJOINT
ROSEROT MARIE NOELLE	CONSEILLER
MALFONDET DOMINIQUE	CONSEILLER
POULET STEPHANE	CONSEILLER
MARLOT PATRICK	CONSEILLER
JONNIER GUY	CONSEILLER
PIERRE GUILLAUME	CONSEILLER
MORETEAUX THIERRY	CONSEILLER

8/ Le Maire explique les décisions prises pendant le confinement :

- Le contrat de Mr Meunier Patrick se terminant le 30 juin 2020 n'a pas été renouvelé, mais le poste reste créé dans l'effectif communal (décision à prendre deux mois avant).
- La Mairie a fait l'acquisition de masques jetables et lavables en achat groupé avec le Sirtom pour un montant de 957 € avec une aide de l'Etat de 50 %.
- Décaissement et graviers au parking du hangar municipal pour 450€
- Location d'une nacelle pour réfection des volets du logement communal,
- Fleurissement et achat de terreau et jardinières par Christine Rigoulot,
- Suite à la demande de l'ONF concernant le prix de réserve pour les bois d'œuvre pour une vente aux enchères en juin, le Maire a maintenu celui-ci à 4500 €.
- Le studio au-dessus de la Mairie est loué et le T3 est disponible à la location (plusieurs visites sont déjà programmées)

- Le Maire explique les démarches quant à l'acquisition d'un terrain situé à Corchanu.
- Le Maire fait part d'une Déclaration de Travaux.

9/ QUESTIONS DES CONSEILLERS

Christine Rigoulot propose de renouveler les panneaux pour les déchets au cimetière. Elle rappelle également l'urgence de l'acquisition d'un broyeur latéral pour le tracteur vu l'état de l'épaveuse ! le Maire répond que les panneaux sont de l'entretien courant et seront donc changés et que le broyeur est déjà prévu dans la programmation budgétaire en cours sur un devis à 7.800€.

Patrick Marlot signale le mauvais état des lignes téléphoniques le long de la D974, et le projet de piégeage pour les lagunes (ragondins) : sur le 1° sujet le Maire évoque les difficultés de communication et d'action de France Télécom, pour le 2°, le nécessaire a été fait auprès de SUEZ.

Stéphane Poulet demande que les chemins d'accès des bois soient broyés : ils seront inscrits au programme de l'employé municipal dès que possible

Thierry Moreteaux propose son aide à Christine Martin pour les questions de voirie : accepté

Dominique Marcantonj demande la tonte du site néolithique : travaux prévus semaine prochaine

Guillaume Pierre fait part de doléances de plusieurs personnes quant aux problèmes de connection internet de plus en plus fréquents. Le Maire confirme le phénomène qui perturbe le travail en Mairie. Il s'engage à vérifier rapidement l'impact du confinement sur le projet fibre optique en cours (étude et enquête sur 2020)

Christine Martin propose de revoir l'ensemble de la signalisation routière de la Commune et du site : priorité doit être donnée à l'usage de la voirie départementale.

Séance levée à 21h15.

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean Louis DOREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Le 25 juin 2020 à 19 heures, le Conseil municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : DOREAU JL MARTIN CH RIGOULOT CH MARCANTONI D MORETEAUX TH
MARLOT P MALFONDET D PIERRE G JONNIER G

Absents : POULET S et ROSEROT MN

Secrétaire de séance : RIGOULOT CH

1/ BUDGET 2020 : Il est présenté au Conseil ainsi que les propositions de la Commission finances tenue le 19 juin. Il s'équilibre en fonctionnement pour 227.319.13 euros et en investissement pour 141.669.53 euros. En l'état, il permet sur l'exercice 2020 le fonctionnement habituel, des achats de terrains pour 2.000 €, des travaux de voirie pour 16.000 €, l'achat d'un broyeur horizontal Desvoy Polygreen 180 pour 7.800 €, d'un souffleur thermique pour 650 €, et réserve une somme de 24.000 € pour l'achat d'une épareuse neuve. Le Conseil municipal adopte ce budget à l'**unanimité**.

2/ TAUX D'IMPOSITION : Sur les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil maintient les taux 2020 au niveau de 2019, **unanimité**.

3/ CONTRAT ETUDIANT : En 2019 il avait été fait appel à un étudiant pour ouvrir le Centre d'Interprétation Archéologique les samedis et dimanches après-midi de juillet et août pour une dépense totale de 710 € couverte par les 1000 € affectés au CIACC pour son fonctionnement (et reportés en 2020). Le Conseil décide de reconduire le contrat sur le jeune Lucas MARLOT, à l'**unanimité des présents**, le conseiller MARLOT Patrick (père) n'ayant pas pris part à la discussion et au vote.

4/ SUBVENTION ASSOCIATION CULTURELLE : Le Maire lit un courrier de l'association Plaquemine, le Bourg, Chassey le Camp qui expose son programme culturel 2020 et sollicite le renouvellement de la subvention de 150 € accordée en 2019. Après débat, le Conseil accepte à l'**unanimité**.

5/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : Vu la demande de l'administration fiscale, le Conseil établit une liste de 24 noms de contribuables de la Commune parmi lesquels ladite administration choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui, sous la présidence du Maire, établiront une fois par an les nouveaux taux en fonction des travaux effectués précédemment, **unanimité**.

6/ CORRESPONDANT DEFENSE : A la demande du Ministère des armées, le conseil choisit un correspondant défense : Mr Guy JONNIER, unanimité.

7/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- **ABRIBUS D109/409** : Le Maire rappelle les projets de 2019 mis en sommeil par la crise sanitaire et évoque une nouvelle piste. La propriétaire de deux petits terrains est prête à les céder à la commune pour 1000 €. Ceci permettrait d'envisager ensuite plusieurs solutions : cheminement sécurisé jusqu'à l'abribus actuel ou avec déplacement de celui-ci ou encore réalisation supplémentaire d'une voie de décélération. Après débat, le Conseil accepte le principe de cet achat, autorise le Maire à signer l'acte et choisit Maître Félix THOMAS, notaire à Chagny, pour rédiger l'acte, unanimité.
- **TERRAIN DE CORCHANU** : La SAFER a procédé à l'affichage et le Maire a rédigé et transmis une lettre de candidature.
- **DP FREE** : Le Maire informe le Conseil de ce qu'en accord avec les avis négatifs de la DREAL (gestion des sites inscrits et classés) et de l'architecte des Bâtiments de France, il a pris un arrêté de refus de la déclaration préalable de l'opérateur FREE d'implanter une antenne de 30 mètres de haut à l'entrée de la Commune en raison de l'absence d'insertion paysagère et de l'existence d'autres possibilités.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil des dernières taxes d'aménagement versées à la Commune.
- La vente de bois d'œuvre aux enchères n'a pas été réalisée : offre 2500 €, réserve à 4500€.
- Il annonce qu'à la suite d'une fuite d'hydraulique d'un enjambeur sur la voie communale Remigny/Nantoux, l'assurance du responsable règle 322.88 € à la Commune pour le nettoyage effectué par ses employés.
- Il fait part de la réunion du Conseil le vendredi 10 juillet pour désigner les Grands Electeurs aux élections sénatoriales prévues le dimanche 27 septembre.

9/ QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Guillaume PIERRE demande à ce que le revers d'eau envisagé à Valotte dans le cadre du projet pluvial soit d'un profil assez plat pour les engins viticoles. Il en sera tenu compte au moment du chantier.
- Thierry MORETEAUX attire l'attention sur les dégradations du chemin d'accès aux vignes de la Côte de Nantoux. Mme MARTIN, chargée de la voirie prend ce dossier en compte. De même, elle contactera les propriétaires des murs en cours d'effondrement sur diverses voiries communales. D'autres problèmes de voirie : achats, réglementation, feront l'objet de discussions lors d'un prochain conseil.

Fin de séance à 20h45

Prochain conseil le 10 juillet à 19h.

Le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le 10 juillet 2020, le conseil municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Présents à 19h : JL DOREAU C RIGOULOT C MARTIN S POULET D MARCANTONI G PIERRE P P MARLOT

Pouvoirs : G JONNIER à G PIERRE

Présents à 19h15 : MN ROSEROT, T MORETEAUX

Pouvoirs : D MALFONDET à T MORETEAUX

Secrétaire de séance : G PIERRE

A l'ouverture de la séance, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ajouter deux fiches supplémentaires pour le Cosec et l'ATD : accordé

1/ NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU COSEC DE CHAGNY

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne Christine RIGOULOT et Christine MARTIN comme délégués titulaires et Guillaume PIERRE et Jean Louis DOREAU comme délégués suppléants. **UNANIMITE**

2/ NOMINATION DES DELEGUES A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne comme délégué titulaire Dominique MARCANTONI et comme délégué suppléant Christine MARTIN : **UNANIMITE** Un débat sur l'opportunité de renouveler notre adhésion en 2021 est amorcé, la décision sera prise Lors d'un prochain conseil.

ARRIVEE DE MME ROSEROT M N DE T MORETEAUX AVEC POUVOIR DE D MALFONDET A 19H15

3/ VOTE DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Le Maire préside le bureau, le secrétaire est Guillaume PIERRE, les membres sont les deux conseillers les plus âgés : Christine MARTIN et Dominique MARCANTONI et les deux conseillers les plus jeunes, Marie-Noëlle ROSEROT et Christine RIGOULOT. Le délégué titulaire est élu à l'unanimité des présents : Christine RIGOULOT. Les délégués suppléants sont Thierry MORETEAUX 10 Voix (Marie Noëlle ROSEROT 1 Voix), Jean Louis DOREAU 11 Voix et Guillaume PIERRE 11 voix. Le Conseil Municipal de Chassey le Camp, désigne les délégués aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 comme étant : titulaire : Christine RIGOULOT 11 voix, suppléants : Thierry MORETEAUX 10 voix, Jean Louis DOREAU 11 voix et Guillaume PIERRE 11 voix : **UNANIMITE**

4/ DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Suite à l'achat de l'épareuse, pour lequel le Maire a obtenu un rabais de 300€, et à la reprise de l'ancien matériel, il est nécessaire de modifier le budget comme suit : compte 024 recette investissement : + 4800 € et compte 2157 dépenses investissement : + 4800 € : **UNANIMITE**

5/ DON DE TERRAIN A LA COMMUNE

Le Maire rappelle que lors de la constitution du lotissement des Vignes Blanches par le GFA du même nom, il avait été prévu deux bandes de terrain au long de la voie communale C686 pour 281 m2 et C682 pour 261 m2 pour rectifier le tracé de la chaussée et abriter les branchements eaux usées, EDF et Télécom. Le GFA se propose de faire l'acte de restitution à titre gracieux en même temps que la vente du terrain n°2. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter la cession gratuite des parcelles C686 de 281 m2 et C682 de 261 m2 de la part du GFA des Vignes Blanches, représenté par Jean Hugues Jonnier 15 rue de Tigny 71150 Chaudenay, choisit Maître Melin Laurent au 10 rue de la Ferté 71150 Chagny et autorise le Maire à signer l'acte : **UNANIMITE**

6/ DELEGUES AU SIRTOM

Les délégués du SIRTOM étant désormais nommés par le Grand Chalon adhérent de ce syndicat en lieu et place des Communes membres, la Sous- Préfecture demande l'annulation de la délibération prise au dernier conseil : **UNANIMITE**. Le Conseil choisit de demander au Grand Chalon à être représenté par Christine RIGOULOT comme délégué titulaire et Patrick MARLOT comme suppléant.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Mme Martin, 1^{er} adjointe, chargée de la voirie rend compte de sa tournée concernant des murs ayant glissé du privé sur le Communal ou l'inverse. Le propriétaire concerné pour le chemin de Melonde et la VC menant de Valotte à Santenay a été contacté et devra faire le nécessaire. Sur le chemin communal menant de Bercully à la Ferme des Marinots, le mur de soutènement s'est effondré menaçant la structure de la chaussée. Il devra être rapidement remonté par la Commune. De même le chemin de vigne créé en 2002 par la Commune a besoin d'être repris. En conséquence un devis a été demandé à la SNT-PAM, 71190 Etang sur Arroux, qui s'élève à 2108 € HT d'enrochement pour le mur et à 3040 € HT pour le chemin, ce qui fait un total de 6177.60 € TTC. Le Conseil acquiesce à la décision.
- Un habitant du Bourg a contacté le Maire sur les possibilités de réhabiliter le lavoir. Le Maire rappelle que le réseau pluvial busé bouché à cet endroit doit faire l'objet de travaux par le Grand Chalon, le sous-traitant SUEZ a déjà prévu un passage d'hydrocureur et de caméra pour fin juillet. A l'occasion de ces futurs travaux il pourrait être intéressant de réfléchir à la réhabilitation du lavoir, reprise des murs, remise en eau et ses problèmes (source, pompe) etc... A cet effet, le Conseil approuve la mise en place d'un groupe de travail formé de G. PIERRE, D. MARCANTONI, C MARTIN et JL DOREAU. Il devra être fait appel aux riverains et éventuellement au Grand Chalon sous la forme d'un chantier citoyen.
- Le même habitant du Bourg s'engage à planter, entretenir et arroser trois arbres fruitiers (à fournir par la Commune) à la sortie direction Bercully au long de la dernière maison à gauche. Ils feront pendant aux charmilles que la Commune envisage de planter à droite pour régler un problème de stationnement sauvage. Le conseil accepte cette initiative.
- La Déclaration Préalable de l'opérateur FREE a fait l'objet d'un arrêté de refus signé par le Maire en raison de l'impact environnemental du projet. L'opérateur cherche désormais un emplacement sur une autre commune.
- Concernant le projet d'aménagement de l'abribus le Bourg/la Couhée, la proposition d'achat de terrain est en cours de mise en acte par le notaire concerné.
- Le Maire communique la demande de subvention du Fonds de Solidarité Logement pour 2020 ; après en avoir délibéré, le Conseil la refuse.
- L'achat de masques via le Sirtom pour 987 € sera subventionné à hauteur de 50 % par l'état.
- Le Maire a été avisé ce jour du classement en catastrophe naturelle de notre Commune pour les bâtiments ayant subi des dégâts par la sécheresse du 01.07 au 30.09.2019. Les personnes s'étant déjà signalées ont été prévenues et un avis a été affiché aux sept hameaux, le délai pour informer l'assureur étant de 10 jours à compter de la parution au J.O, soit le 20 juillet.
- Le Maire informe le Conseil de deux événements culturels dans les locaux du CIACC. Pour les journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre, une conférence/exposition sur le mathématicien astronome Alexandre Véronnet aura lieu dans la salle du conseil. Pour le dimanche 1^{er} novembre (Toussaint) à 15h se tiendra au même endroit une conférence sur le Général CREMER et son action à Beaune et à Chagny à l'occasion du 150^{ème} anniversaire du conflit de 1870/71.

Pas de questions particulières de la part des conseillers à part une discussion menant à fixer les prochains conseils les jeudis à 19h30 au lieu de 19h00.

Fin de conseil à 20h45.

Le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an 2020, le 17 du mois de septembre, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : J-L DOREAU, C. RIGOULOT, C. MARTIN, D. MARCANTONI, P. MARLOT, G. PIERRE, S. POULET, T. MORETEAUX, G. JONNIER. M-N ROSEROT.

Était absent : D. MALFONDET

Secrétaire de séance : C. MARTIN

1/ GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Maire présente le cahier des charges du groupement de commandes du Grand Chalon et sollicite du Conseil l'autorisation de signer la convention constitutive.

Celui-ci délibère et accepte à l'**unanimité**.

2/ ACHAT SAFER

Le projet d'achat des parcelles E2 et E4 situées à Corchanu étant abouti il est demandé au Conseil d'approuver cette transaction pour la somme de 2.400 € auprès de la Safer et d'autoriser le Maire à signer l'acte chez Maître Félix Thomas, notaire à Chagny. Celui-ci délibère et accepte à l'**unanimité**.

3/ DOSSIERS EN COURS

- **La 1^{ère} adjointe** chargée de la voirie explique ses démarches auprès du propriétaire d'un mur s'effondrant en partie sur la voie publique. Le Maire ajoute qu'il a contacté l'association des Maires pour la marche à suivre. Une signalisation d'urgence a été posée.
- **Le Maire évoque** la continuité du trajet de l'ancienne voie Robert et propose un projet de courrier en vue du rachat de la dernière portion. Approuvé à l'unanimité.
- **Succession à l'abandon** : le maire explique au Conseil qu'une succession a été transmise en l'état par un notaire à France Domaine qui a vainement essayé de la vendre. La Commune est invitée à faire une offre pour neuf parcelles d'un total de 1ha18a et 99ca. La Safer ayant été consultée, le Maire propose une offre à 500 €. Approuvé à l'unanimité.
- **La Croix en Gerlieux** : le nouveau propriétaire de la vigne a répondu au Maire qu'il était prêt à la retirer mais laissait à la Commune le soin de la refaire. Après en avoir discuté le Conseil décide à l'unanimité de demander au propriétaire de retirer ce qui reste de la croix, puis d'en réimplanter une au même endroit, mais sur le territoire communal.
- **Fibre optique** : le Maire expose les retards intervenus et le détail de la future implantation. Une information paraîtra dans le bulletin municipal.

4/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Un dossier de PC sur Corchanu est présenté au Conseil qui ne fait aucune remarque.

.../...

5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Le pluvial busé** du Bourg au niveau du lavoir a de nouveau été expertisé par Suez pour le compte du Grand Chalon. Une réunion avant travaux va avoir lieu.
- **Le Maire propose** au Conseil Municipal les quatre commissions offertes par le Grand Chalon : seule celle du développement de l'attractivité sera pourvue : titulaire : C. Rigoulot, suppléant : J-L Doreau.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : le représentant du Conseil sera Mr P. Marlot, celui de l'Etat, Mme N. Marlot et celui du Tribunal, Mme K. Moreteaux.
- **Le Maire signale** le passage sur la Commune de Mme Benoit Laurence, géomètre du cadastre du 23 au 30 septembre.
- **Le changement de compteurs d'eau** en cours fera l'objet d'une information dans le bulletin municipal. Il s'agit d'un émetteur passif ne se déclenchant que pendant la relève, et il y aura toujours un index visuel.
- **Le Maire communique** au Conseil la liste définitive des membres de la Commission des Impôts Directs.
- **La dotation** dite « élu local » 2020 est de 4.550 € au lieu de 3.030 € en 2019. Elle sera bientôt versée à la Commune.
- **Le Maire informe** le Conseil du stock de masques disponibles, il est décidé de ne pas en recommander pour l'instant.
- **Le Maire communique** la démarche du Président de l'Union Viticole de Santenay par rapport aux terrains libres de la zone Blondeau/BVS. Il est décidé de le recevoir s'il le désire pour lui faire préciser ses intentions.
- **Une randonnée moto** aura lieu sous le nom de Grande Vadrouille les 9,10 et 11 octobre dans les bois de Nantoux dans des conditions de nombre excluant le recours à une autorisation préfectorale ou municipale.
- **Une soirée d'information-travail** pour les conseillers municipaux aura lieu dans l'automne au sujet du P.L.U.I. avec un représentant du Grand Chalon.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

P. Marlot évoque, pour le hameau de Corchanu, les poteaux téléphoniques non encore enlevés Montée des Sources : le Sydesl sera contacté, le désherbage Montée des Sources : il va être fait et la benne à verre : la déléguée Sirtom s'en charge.

T. Moreteaux évoque l'entretien des chemins de bois : ils seront tous traités cet hiver.

G. Jonnier et M-N Roserot évoquent les fentes de la voirie Rte de Chamilly : la 1^{ère} adjointe, chargée de la voirie va s'y rendre.

Séance levée à 21h20

Le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

Collectes des déchets

CHASSEY-LE-CAMP

calendrier 2020

 Collecte Tri sélectif

 Collecte Ordures ménagères

 Jours fériés

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

MARS

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les emballages non destinés au tri sélectif et les déchets ménagers.

- ▶ Petits emballages en plastique ou en polystyrène, suremballages, sacs et films en plastique
- ▶ Papiers salis ou gras, articles d'hygiène, couches-culottes
- ▶ Vaisselle, miroirs

TRI SÉLECTIF

 logement individuel

 logement collectif

- ▶ Bouteilles et flacons en plastique
- ▶ Emballages cartonnnettes et briques alimentaires
- ▶ Emballages métalliques

COMPOSTAGE

▶ Restes alimentaires

Pour des conseils sur le compostage ou pour recevoir votre composteur, contactez notre maître composteur au 06 25 04 71 46.



Textiles en sacs de 50 L fermés



Verre Bocaux Bouteilles



Journaux Magazines Papiers

RAPPEL

Faites des économies en ne sortant votre bac que lorsqu'il est plein. Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, seuls les bacs levés seront comptabilisés.

Penser à munir votre bac de la puce électronique sans quoi il ne sera pas ramassé.



Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr





Horaires déchèteries

Horaires d'hiver

Du 01 octobre au 31 mars

Horaires d'été

Du 1^{er} avril au 30 septembre

CHAGNY

LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI
VENDREDI / SAMEDI :
9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI
VENDREDI / SAMEDI :
8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

SAINT LÉGER SUR DHEUNE

LUNDI : 13h30 à 17h
MARDI / MERCREDI / VENDREDI
SAMEDI : 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MARDI / MERCREDI / VENDREDI
SAMEDI : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

CHASSAGNE MONTRACHET

LUNDI : 13h30 à 17h
MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI
SAMEDI : 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI
SAMEDI : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

EPINAC

LUNDI : 13h30 à 17h
MERCREDI / JEUDI / SAMEDI :
9h à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MERCREDI / JEUDI :
9h à 12h15 et 13h30 à 18h
SAMEDI : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h

PONTOUX

LUNDI / MERCREDI : 13h30 à 17h
SAMEDI : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MERCREDI : 9h à 12h et 13h30 à 18h
SAMEDI : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h



MÉTAUX



CARTOUCHES
ENCRE



CAPSULES CAFÉ



JOURNAUX
REVUES



BATTERIES



VERRE



DÉCHETS
VERTS



N'oubliez pas de vous munir de
votre pass déchèteries.
Si vous ne l'avez pas reçu,
contactez-nous au 03 85 87 62 34.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés
et ferment une heure plus tôt
le 24 décembre et le 31 décembre.
**La récupération d'objets directement
dans les bennes est strictement interdite.**



GROS ÉLECTROMÉNAGER



ÉCRANS



PETITS APAREILS
MÉNAGERS



HUILES DE
VIDANGE ET
DE FRITURE



SOLVANTS
DILUANTS



PILES ET
ACCUMULATEURS



LAMPES



GRAVATS
INERTES



TEXTILES



PAPIERS
CARTONS



TOUT VENANT



BOIS



DÉCHETS
DANGEREUX
DES MÉNAGES



Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr



